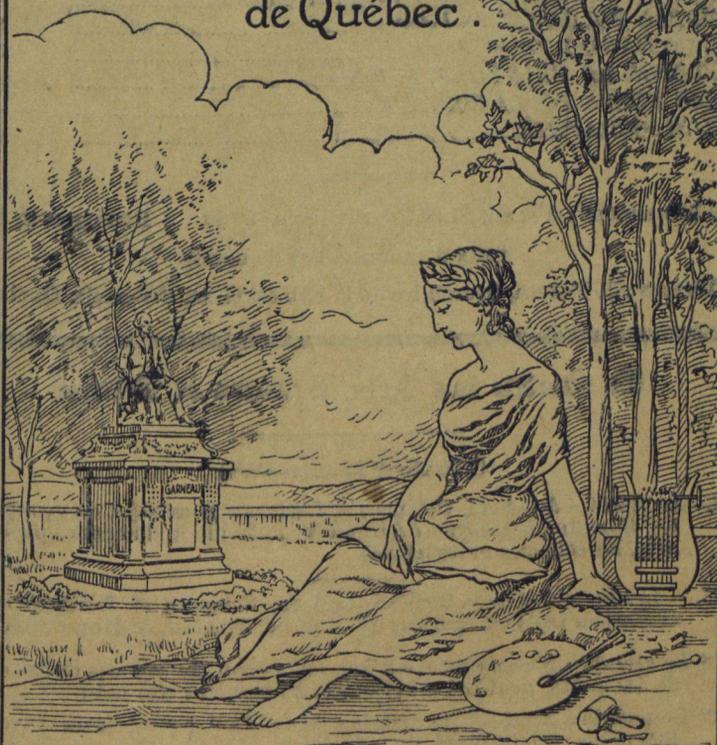


LE TERROIR

Organe de la Société
des
Arts, Sciences et Lettres
de Québec.



Edmond LeMoine

No 3

QUEBEC, NOVEMBRE 1918

10 sous

Sommaire :

VICTOIRE, D. P.....	Page 1
CHANT DES VOLONTAIRES CANADIENS FRANCAIS	
A. Cinq-Mars.....	3
NOTRE ESPRIT CIVIQUE, G.-E. Marquis.....	4
PAS DE "TCHARTCHAF", s.-v.-p., A. Bédard.....	27
NOTRE FOLKLORE. D. Potvin.....	33
L'INCONNUE, Joseph Patry.....	36
PROPOS DE PEINTURE, D. Potvin.....	41
LES ECHOS DE LA SOCIETE.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	47

Abonnement : Un an, \$1.00. Six mois, \$0.50. Etranger, \$1.50

Taux d'annonces sur demande

Adresse : D. Potvin, Secrétaire de la rédaction, 14, Crémazie, Québec

La Société des Arts, Sciences et Lettres

(Extraits de la constitution)

- 1.—La Société des Arts, Sciences et Lettres a pour objet de grouper les Canadiens-français désireux de cultiver ou d'encourager les arts, les sciences et les lettres.
11. —Les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres sont classés en trois catégories : 1° Associé, 2° Actif, 3° Honoraire.
- 1^o Le membre **Associé** est celui qui, en raison de ses aptitudes ou de ses goûts, peut aider la Société à atteindre son but ;
- 2^o Le membre **Actif** est un membre Associé qui a produit un travail littéraire, scientifique ou artistique jugé satisfaisant par le comité d'études ;
- 3^o Le membre **Honoraire** est celui qui a rendu ou peut rendre à la Société des services appréciables.

III.—La contribution annuelle est de \$10.00 payable en deux versements, le premier novembre et le premier mai.

Le Terroir

Organe de la Société des Arts, Sciences
et Lettres de Québec.

Revue Mensuelle

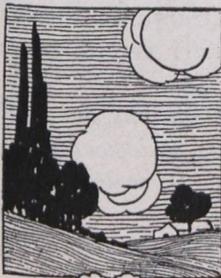
BUREAU
14. rue Cremazie. Québec

VOL. 1

NOVEMBRE 1918

No 3

Victoire!



Le soleil de la paix se lève enfin sur le monde et l'univers entier salue avec allégresse l'aurore d'une ère nouvelle: l'ère de la Paix victorieuse du sanglant Molock terrassé et vaincus pour toujours, espérons-le.

Le Boche a enfin capitulé et cette nouvelle a illuminé de joie bien des visages dans la France héroïque, dans l'Angleterre tenace, dans la Belgique martyre, dans les généreux Etats-Unis, chez toutes les petites nationalités asservies, dans notre loyal Canada et, particulièrement, dans notre traditionnelle province de Québec.

C'est, en vérité, une saisissante image à présenter au monde étonné que cette superbe Allemagne agenouillée et réduite à merci, son empereur fuyant dans la nuit comme un criminel la fureur de son peuple trompé et humilié, tous ses chefs militaires et civils terrorisés et cherchant à se parer des balles dirigées contre eux.

Oh! que ces premiers jours de joie ont semblé bons au monde et surtout aux malheureuses populations des pays envahis.

Le Canada, comme les autres pays, a le droit de se réjouir de la fin du cauchemar qui pesait sur la terre, de l'écroulement des ambitions germaniques et de la perspective d'une paix conforme au droit et à la justice. Dès les premiers instants de la tragédie, le Canada fut à la peine et il est juste qu'il soit à la gloire.

Il fut à la peine et, pour gagner cette éclatante victoire, il a donné le meilleur de son sang.

Plus de trente mille de ses fils dorment en ce moment sous la terre bouleversée des Flandres et du nord de la France. Et, parmi ces valeureux morts, combien furent de ce sang vivifié par les grands souffles du Saint-Laurent et des Laurentides ?.....

La province de Québec salue avec émotion ses héros: ceux de Vimy et de Courcellette, ceux de Lens et de Cambrai, tous ceux de tant d'autres endroits où leur sang a coulé pour la gloire et l'honneur de notre pays, pour la défense de nos traditions, la "tradition méditerranéenne, la tradition chrétienne, la tradition celtique et française," forme auguste de la civilisation que nous avons à conserver sur les bords du Saint-Laurent.

"Or, ce sont," disait Gabriel Hanotaux, "ces traditions qui sont menacées par l'Allemagne..... La guerre n'est plus seulement européenne, elle est devenue mondiale. Le sort de l'Humanité se décide."

Et c'est pour cela que tant des nôtres sont allés là-bas, qui dorment maintenant dans la terre où l'on plantera demain l'arbre de la paix, ou qui, décorés ou blessés, reviendront au pays en clamant:

"J'étais des soldats de la Grande Guerre, la guerre des légions romaines contre l'invasion des Teutons, la guerre de Clovis et d'Actius contre les hordes d'Attila, la guerre de la Méditerranée du Christ et de l'Atlantique de Christophe Colomb contre la Barbarie des bois!.....

Et maintenant, le soleil radieux de la Paix victorieuse se lève derrière les sombres collines..... Saluons-le !

D. P.



CHANT DES
Volontaires Canadiens français

La France fait appel aux hommes
Contre les monstres allemands.
Répondons-lui, puisque nous sommes
Restés ses fidèles enfants.
Allons écraser les barbares,
Armons contre eux notre courroux,
De notre honneur, toujours jaloux,
De notre sang, jamais avarés.

Ref.: En avant! En avant!
Allons avec vaillance
Combattre pour la France
Que nous chérissons tant.
En avant! En avant!

C'est pour nous que, dans la mitraille,
A sonné le clairon français.
Fuirons-nous loin de la bataille
Quand souffre la France? Jamais!
Et s'il faut que nos chairs meurtries
Jonchent le sol de nos aïeux,
Le front sanglant, le cœur joyeux,
Nous tomberons pour deux patries!

Nous sommes aimés de nos blondes,
Mais nous le serons plus encor
Quand nous aurons, dans les vieux mondes,
Gagné de jolis galons d'or.
Là-bas nous attend la victoire;
Soldats, vers elle il faut courir.
Nous saurons bien la conquérir:
C'est une femme que la Gloire!

Alonzo CINQ-MARS'

Décembre 1914.

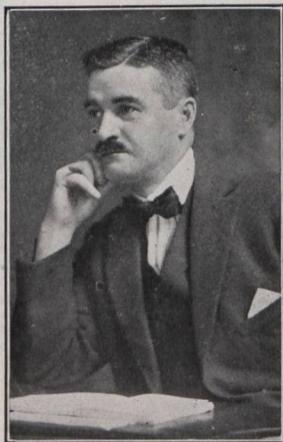
Note : la musique de ce chant a été composée par M. Joseph Vézina.

L'esprit civique chez nous

Par M. G.-E. Marquis

Chef du Bureau des Statistiques de la province

*Conférence faite à la troisième séance publique mensuelle de la
Société des Arts, Sciences et Lettres*



M. G.-E. MARQUIS

glisse rapidement dans l'eau du lac, en tenant une des extrémités de la tige dans sa bouche et laissant l'autre bout excéder de quelques pouces la surface de l'eau, afin de pouvoir respirer librement sans être asphyxié.

Arrivés au bord du lac, les brigands cherchent en vain les traces de celui qu'ils croyaient déjà tenir. Mais comme il n'était nulle part visible, ils en conclurent—avec cet esprit avide de mystérieux qui caractérise les corsaires—qu'il devait être un sorcier doué du pouvoir de se rendre invisible, tout comme Gygès avec son anneau d'or magique. Tout penauds ils retournèrent sur leurs pas. Grande joie du

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

Un voyageur français traversait une forêt corse quand il s'aperçut soudainement qu'il était poursuivi par des brigands. Dans sa fuite pour échapper à leurs mains, il arrive bientôt au bord d'un grand lac autour duquel il n'y a aucun sentier.

Impossible de le traverser à la nage et il n'y a pas une minute à perdre: les bandits suivent sa piste et se rapprochent rapidement à travers la forêt.

“La nécessité, a-t-on dit avec raison, est la mère des inventions”. Une inspiration frappe le voyageur: il sort un couteau de sa gaine, coupe une longue tige de roseau qui croît près du rivage, se bouche les oreilles et les narines avec de l'argile, puis se

voyageur français qui, avec mille précautions, émerge bientôt de l'onde liquide pour continuer sa course, sain et sauf, vers Ajaccio, terme de son voyage.

L'esprit civique chez nous, qui figure au programme de ce soir, ressemble un peu au voyageur dont je viens de parler. En effet, pendant cent ans, il eut à lutter au milieu de la jungle des événements politiques canadiens pour protéger notre existence nationale, car les adversaires, sinon les brigands, étaient nombreux et leur ténacité proverbiale ne faisait pas défaut.

Toutefois, nos pères décidés à vaincre ou à mourir triomphèrent de tous les obstacles et le pacte de la Confédération semblait être le refuge où l'on ne pourrait plus attenter à nos libertés constitutionnelles. Forts de cette sécurité, nous avons jeté les armes et, depuis cette date, l'esprit civique chez nous, s'il n'est pas mort tout à fait, brille surtout par son absence, camouflé qu'il est sous les ondes somnifères de l'esprit de parti.

Voilà une constatation qui sans doute, n'est pas très flatteuse pour notre amour propre, si onctueusement caressé par un grand nombre de beaux diseurs, mais comme la vérité a des droits imprescriptibles et que, d'autre part, je n'ai pas eu l'avantage, ou le désavantage, d'aller à l'école des diplomates, je crois devoir parler suivant mon sentiment et d'après l'intelligence que j'ai des manifestations de l'esprit civique depuis 1867.

Et comme le sage n'affirme rien qu'il ne soit capable de prouver, je vais exposer les raisons du jugement que je viens d'énoncer, à savoir que l'esprit civique chez nous, s'il n'est pas inexistant, a grandement besoin qu'on lui transfuse du sang nouveau ou "qu'on lui souffle de l'air dans la bouche", comme diraient les troubadours Blès et Boyer.

Ne dirait-on pas, en effet, que les pères de la Confédération ont apporté avec eux, dans leurs tombeaux, les derniers vestiges de la combativité et de la fierté nationales ?

Depuis 1867, nous piétons sur place et nous nous épuisons vainement dans le champ clos de la routine qui tue lentement, mais sûrement, pendant que les nobles ambitions régénératrices ont cédé le pas au délétère esprit de parti, agent de politique destructivé.

Encore quelques années de ce régime de laisser-faire et d'a-quoi-bondiste, et l'enlèvement était complet; nous disparaissions à jamais comme entité distincte, faute de programme et faute d'esprits cultivés pour aiguillonner les masses vers des idéals supérieurs.

Aussi ne fallait-il rien moins que, coup sur coup, ces attaques violentes contre certains droits de nos frères ontariens et l'établissement de la conscription mili-

taire pour secouer notre torpeur et nous induire à suivre plus attentivement les diverses manifestations de la vie nationale.

Grâce à Dieu, nous avons une organisation politique, ecclésiastique, municipale, judiciaire et scolaire presque idéale dans son ensemble. Mais il ne faudrait pas laisser croire, ou plutôt, il ne faudrait pas laisser grandir nos enfants, dans la famille et à l'école, avec l'impression que les droits dont nous jouissons nous ont été garantis spontanément. Au contraire: et pour quiconque a feuilleté quelque peu les pages de l'histoire du Canada, surtout pendant le siècle qui suivit la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, il est manifeste que les droits dont nous avons le libre exercice aujourd'hui ont été conquis, par nos pères, après des luttes héroïques et même sanglantes.

Comment voulez-vous que la génération actuelle, je parle ici de la masse non instruite, puisse avoir quelque respect pour les pouvoirs publics qui nous gouvernent; ait une conception nette de la valeur du suffrage populaire et, enfin, se prenne à aimer nos institutions et le sol de la patrie, si on ne fait pas revivre à ses yeux les épopées de jadis ?

C'est donc un devoir, pour quiconque est chargé de faire l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, d'inculquer à celles-ci, par tous les moyens possibles, les connaissances civiques devenues nécessaires à tout bon citoyen, comme à tout patriote éclairé.

Et c'est pour rappeler quelques enseignements qui se dégagent de notre organisation politique et administrative que je développerai, au cours de cet entretien, les deux points suivants, à savoir :

- 1.—Résumé de l'histoire de la conquête de nos libertés politiques;
- 2.—Devoirs envers les pouvoirs légalement constitués et vertus civiques qui doivent animer les citoyens.

I

Au lendemain de la cession du pays à l'Angleterre, en 1760, Amherst, gouverneur général du Canada, établit le *régime militaire* qui dura trois ans. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ce régime fut arbitraire. Non, car les gouverneurs de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières s'efforcèrent d'attacher les Canadiens à l'Angleterre, en leur laissant le libre exercice de leurs lois et de leurs coutumes.

Pendant cette période, la plupart des fonctionnaires publics furent choisis parmi les officiers de la milice et de l'armée régulière, et comme ces soldats connaissaient la bravoure des Canadiens et l'état de dénûment dans lequel la guerre les avait laissés, ils se montrèrent plutôt généreux et loyaux envers eux. Mais

il ne devait pas tarder à débarquer ici de nouveaux fonctionnaires venus de Londres, fonctionnaires qui, après à la curée et imbus d'un faux zèle britannique, se rendirent odieux aux yeux des Canadiens, par leur morgue et leur despotisme.

Dès que le traité de Paris fut signé, en 1763, on les vit faire table rase de tous les engagements antérieurs: capitulation de Montréal, capitulation de Québec et traité de Paris furent oubliés comme de vulgaires chiffons de papier,—comme quoi, l'histoire est la perpétuelle répétitiveuse. C'est ainsi que l'on s'efforça de substituer les lois civiles anglaises aux lois françaises; d'empêcher l'usage de la langue française; d'éloigner les catholiques des fonctions publiques en les obligeant à prêter le serment du Test. On menaça les prêtres de bannissement s'ils ne voulaient pas se conformer à cette nouvelle politique; on manifesta même l'intention de s'emparer des biens du clergé et des institutions religieuses au profit des protestants.

L'on voit donc que nos pères eurent à lutter fortement contre la poignée de nouveaux venus qui caractérisaient l'Angleterre, pour faire respecter chacune des clauses du contrat survenu entre vainqueurs et vaincus. On remarquera encore que nos *droits* n'étaient pas des *privileges*, comme le prétendent encore nos adversaires, mais des articles que les Canadiens avaient fait insérer en blanc et en noir dans le traité de Paris, signé par les représentants attirés de la France et de l'Angleterre, afin d'assurer la liberté qui leur avait été assurée et qu'ils voulaient transmettre intacte à leurs descendants.

Il convient de signaler, tout spécialement, ici, la part prépondérante que prit Mgr Briand dans cette lutte et le succès qui couronna ses efforts. C'est une des pages les plus intéressantes et les plus édifiantes de l'histoire du Canada, et qui n'a cessé de briller comme une étoile polaire dans le firmament épiscopal à travers toutes nos vicissitudes nationales.

Depuis plus de dix ans, nos pères luttèrent incessamment pour revendiquer les droits dont on les avait spoliés, petit à petit, lorsqu'un événement apporta quelque adoucissement aux maux dont ils souffraient; la guerre venait d'être déclarée entre l'Angleterre et ses colonies de la Nouvelle-Angleterre. Les colonies américaines, mécontentes de la politique de la métropole à leur égard, surtout à cause des impôts injustes dont elles étaient frappées, résolurent d'arborer l'étendard de la révolte. La France, croyant la cause juste, vint à la rescousse des Américains. C'est alors que l'Angleterre, craignant que les Canadiens se rangeassent du côté de leurs voisins, résolut de donner à sa nouvelle colonie une constitution plus favorable. Et le pays fut doté de l'*Acte de Québec*, en 1774. Cet acte remettait en vigueur les lois civiles françaises, assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion et les dispensait du serment du Test. De plus, un conseil était formé, composé de 17 à 23 membres catholiques ou protestants, avec le droit

d'imposer des taxes pour la confection des chemins et la construction d'édifices publics. A cette date, la liste du service civil était votée par la métropole.

Mais pendant ce temps-là, l'armée américaine avait envahi le Canada.

Les Canadiens, satisfaits de cette nouvelle politique, conseillés et guidés par le clergé catholique, résistèrent à toutes les invitations des révoltés des colonies américaines de se joindre à eux, et, bien que leurs troupes se fussent emparée de plusieurs villes du Haut et du Bas-Canada, elles furent défaites à Québec d'abord, à Trois-Rivières ensuite, et résolurent bientôt de repasser la frontière.

Il y aurait une belle page à relire à propos de l'invasion des Bostonnais au Canada, en 1774, sur la conduite admirable que tint Mgr Briand, ainsi que sur la direction ferme, énergique et loyale que les curés donnèrent aux habitants. Les Canadiens repoussèrent les Américains qui voulaient, en quelque sorte, les délivrer, comme eux, du joug de la métropole, et ils restèrent fidèles au serment qu'ils avaient prêté à l'Angleterre de ne pas prendre les armes contre elle.

La plupart des Anglais de Montréal et de Québec se tinrent à l'écart pendant cette période troublée, attendant sans doute le moment psychologique pour s'écrier: Vive le Roi ou vive le Congrès. C'était du loyalisme prudent.....

La signature de la fameuse déclaration d'indépendance des treize états américains, le 4 juillet 1776, devait bientôt avoir une répercussion considérable sur la vie politique canadienne. Un grand nombre d'habitants de ces treize états, la plupart descendants des puritains qui avaient traversé les mers sur le *May Flower*, résolurent de quitter le pays qu'ils habitaient pour venir s'établir au Canada, afin de continuer à vivre sous l'égide du drapeau britannique. On est convenu d'appeler ces immigrants des Loyalistes de l'empire-uni. La province de Québec en reçut près de 5,000, celle d'Ontario environ 10,000 et les provinces maritimes 28,000. C'était plus qu'il ne fallait pour noyer, dans certaines parties du Canada, l'élément français, et c'est ce qui poussa un grand nombre d'Acadiens à quitter les provinces maritimes. Mais, dans la province de Québec, ce flot d'immigrants ne submergea pas la race française, bien que, dans certains cas, les Loyalistes ne perdirent aucune occasion de faire le vide autour d'eux. Aujourd'hui, les groupes les plus représentatifs des Loyalistes sont fixés dans les cantons de l'Est, à la Baie-des-Chaleurs et dans la Gaspésie.

Le Conseil législatif, en vertu de l'*Acte de Québec* de 1774 continuait d'administrer la colonie, mais il arriva un jour qu'un gouverneur du nom de Haldimand voulut conduire le pays comme on mène un régiment. Il redoubla les impôts ainsi que les corvées et se rendit, par le fait même, très impopulaire auprès des Canadiens. Chargé de mettre en vigueur l'*Habeas corpus*, il fit tout le contraire en jetant en prison ceux qui n'avaient pas l'heur de lui plaire.

Le successeur de Haldimand, lord Dorchester, qui avait déjà gouverné le pays pendant douze ans sous le nom de Guy Carleton, s'efforça, par son impartialité et son esprit de justice, de dissiper les nuages orageux qui s'étaient accumulés au firmament canadien pendant le règne de son prédécesseur. A cette fin, il convoqua le conseil législatif, lequel fut divisé en divers comités, chargés d'étudier dans tous ses détails l'administration de la justice et du commerce. Chacun de ces comités fit un rapport, et ce rapport qui suggérait un grand nombre d'améliorations fut envoyé au roi d'Angleterre, Georges III. Malheureusement l'attention du peuple anglais devait bientôt se tourner du côté de la France, à cause de la révolution qui venait d'éclater dans ce pays. Toutefois, le projet de réformes soumis au parlement anglais fut accueilli avec faveur par des hommes d'Etat comme Pitt, Fox, lord Granville, Lord Abington et autres qui réclamèrent une politique toute de justice pour les Canadiens, et c'est à la suite de débats célèbres dans les annales du parlement impérial qu'une nouvelle constitution naquit pour le Canada.

L'Acte constitutionnel de 1791, proclamé par le gouverneur Clarke, fut accepté avec joie par les Canadiens, mais avec hostilité par les Anglais du pays, parce que les premiers étaient mis sur un pied d'égalité avec les derniers. Que contenait donc cet Acte ?

Par cet acte, le Canada était divisé en deux parties: le Haut-Canada ou la province d'Ontario aujourd'hui, et le Bas-Canada ou la province de Québec, séparant ainsi, suivant les groupements ethniques distincts, les habitants d'origine française et les habitants d'origine anglaise pour les fins administratives. Une chambre d'assemblée élective était accordée à chacune des deux provinces avec, en plus, un conseil législatif dont les membres étaient nommés à vie... par le gouvernement impérial. De plus, le conseil exécutif n'était pas responsable de ses actes administratifs, à l'assemblée populaire pas plus que de l'emploi des deniers votés par elle, ce qui devait être, dans la suite, une cause constante de malentendus entre ces deux corps. Appelé à se nommer des représentants, le peuple élut 34 députés de langue française et 1 de langue anglaise. A l'ouverture de la première session de ce parlement, en 1792, M. Jean-Antoine Panet fut élu orateur, malgré l'opposition des Anglais; il fut aussi décidé, malgré encore l'opposition systématique de nos maîtres, que les deux langues française et anglaise seraient sur un pied d'égalité dans les débats et que les procès-verbaux et les registres de l'assemblée législative seraient également tenus dans les deux langues.

Un grand nombre de lois prirent naissance au parlement du Bas-Canada après l'organisation du régime constitutionnel; entre autres, l'instruction publique, l'abolition de l'esclavage, le droit de voter les subsides par la chambre, l'organisation de la milice et bien d'autres encore. L'une mérite qu'on s'y arrête: c'est celle

qui créait, en 1801, l'*Institution royale*, dont le but évident était de couvrir le pays d'écoles protestantes et anglaises. Mais Mgr Plessis réussit à déjouer la politique sournoise du lieutenant-gouverneur Milnes en faisant sanctionner à Londres, en 1822, une loi qui nous permettait d'échapper à l'obligation de payer des impôts pour le soutien de ces écoles.

Sous le règne de Craig, 1807-11, la lutte reprit plus acerbe que jamais entre les deux chambres et aussi au sujet des biens des catholiques, notamment ceux des Sulpiciens et des Jésuites. Craig essaya de gagner les faveurs de Mgr Plessis, mais celui-ci repoussa à la fois ses réclamations et ses offres. L'on vit même le secrétaire du gouverneur, Ryland, devenu, plus tard, conseiller législatif, réclamer auprès du pouvoir impérial, pour l'exécutif de la province du Bas-Canada, le droit de nommer les curés. Ryland échoua sur toute la ligne, ce qui humilia profondément le gouverneur Craig.

En 1811, Craig devait être remplacé par un gouverneur à l'esprit beaucoup plus large. Cet homme, c'était sir Georges Prévost qui prit tous les moyens possibles pour se concilier l'amitié et la confiance du peuple. Il sut aussi gagner l'estime du clergé en reconnaissant l'évêque de Québec dans sa qualité officielle et en faisant nommer Mgr Plessis conseiller législatif avec un traitement annuel de 1,000 louis. Malgré les protestations indignées de l'évêque protestant, le ministre des colonies, lord Bathurst, répondit: "Ce n'est pas quand les Canadiens combattent pour l'Angleterre qu'il faut soulever cette question."

Mais la fidélité des Canadiens envers l'Angleterre devait bientôt être mise de nouveau à l'épreuve. La guerre venait d'éclater entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et les Américains en profitèrent pour envahir de nouveau le Canada, en 1812 et 1813. Pratiquement, le Haut-Canada fut, à un moment donné, entre les mains de l'ennemi sur terre et sur mer. C'est alors que les Américains résolurent de faire la conquête du Bas-Canada. A la fin de l'automne de 1813, Hampton, général américain, partait du lac Champlain avec une armée de 7,000 hommes pour venir faire sa jonction avec Wilkinson qui s'avavançait vers Montréal, par voie du Haut-Canada.

Salaberry avec 300 Canadiens arrêta la marche du général Hampton sur les bords de la rivière Châteauguay, et cette victoire fit échouer le plan de campagne de nos voisins. Les Canadiens, malgré les vexations dont ils avaient été les victimes depuis au-delà de 50 ans, avaient encore une fois sauvé le Canada à l'empire.

A la suite de cette guerre devaient reprendre plus acerbes que jamais les luttes parlementaires qui l'avaient précédée. Le gouverneur et le conseil exécutif, d'une part, formaient une espèce d'oligarchie, tandis que l'assemblée législative,

élue par le peuple, d'autre part, luttait pour l'obtention des droits généralement garantis à tous les corps élus par le vote populaire.

Au printemps de 1834, la chambre d'assemblée résolut d'en finir avec le conseil législatif qui était la cause initiale de tous les griefs des Canadiens, attendu que l'on considérait sa composition comme vicieuse, parce que, parmi ses membres, on comptait des ministres, des juges et des fonctionnaires publics, tous nommés à vie par le gouvernement de la métropole. Les députés préparèrent une série de 92 résolutions qui servirent de base aux requêtes adressées aux deux chambres du gouvernement impérial. Ces 92 résolutions contenaient tous les desiderata des Canadiens, et pour lesquels s'étaient battus vaillamment les Papineau, les Bédard, les Morin, les Lafontaine, les Taschereau, les Blanchet, les Viger, les Bourdage et autres. La lutte qui s'engageait sur des points déterminés et concrétisés, en quelque sorte, par les pétitions, devait bientôt malheureusement dégénérer en bataille rangée. Des troubles éclatèrent d'abord à Montréal, pour se continuer à St-Denis, à St-Charles et à St-Eustache.

Presque en même temps une insurrection se développait aussi dans le Haut-Canada, les révoltés ayant à leur tête deux Ecossais du nom de Courley et de William Lyon McKenzie.

Ces troubles furent réprimés avec la plus grande sévérité par Colborne, surnommé le "Vieux-Brûlot," qui pour se venger fit promener le fer et la flamme dans une foule de paroisses et de villages paisibles ou pacifiés. Un grand nombre des nôtres devaient payer cette révolte de leur tête: 13 montèrent sur l'échafaud et 140, du Haut et du Bas-Canada, furent déportés aux Bermudes.

Les Canadiens français furent traités avec une rigueur excessive, et comme l'envahisseur américain n'était plus à redouter l'Angleterre fit sentir toute la pesanteur de son bras sur les habitants du Bas-Canada.

Mais revenons quelques pas en arrière. Lord Durham avait fait une étude des conditions du pays et laissé avant son départ, en 1838, un mémoire célèbre dans lequel il signalait les défauts du système colonial et reconnaissait aux Canadiens le droit de jouir d'un ministère responsable, à condition qu'on fit du Bas-Canada une province anglaise en l'unissant, d'abord au Haut-Canada et, plus tard, aux autres provinces.

Malgré les protestations des Canadiens ce projet fut adopté en 1840, et l'on prit des mesures sévères pour angliciser la province française. Puis le Bas-Canada devait payer la dette du Haut-Canada, laquelle était d'environ un million de louis, pendant que le Bas-Canada n'avait aucune dette à cette époque. Enfin, l'usage du français, comme langue officielle, était interdit dans les débats de la législature de même que dans les documents officiels.

Devant la lutte qui s'ouvrait plus féroce que jamais, nos pères unirent leurs forces et surent bientôt tirer de la nouvelle constitution tous les avantages qu'elle contenait en principe. C'est ainsi que l'on verra, dans la suite, le gouvernement responsable au peuple prendre une forme décisive et satisfaisante; les premières lois relatives à la liberté scolaire, municipale, ecclésiastique et de la presse s'élaboreront encore plus tard sous l'Union.

Dès 1845 un projet de loi rétablissant l'usage officiel du français au Canada était sanctionné par le gouverneur; mais ce n'est qu'en 1848 que la métropole consentit à adopter cette mesure. Le gouverneur d'alors, lord Elgin, est considéré comme l'un des gouverneurs les plus justes qui soient passés au Canada. Son esprit d'équité lui fit un devoir de sanctionner, en 1849, un bill qui s'appelle *Bill d'indemnité*, en vertu duquel était voté aux habitants du Bas-Canada une somme de \$500,000 pour dédommager ceux qui avaient éprouvé des pertes pendant l'insurrection de 1837-38 et pour contrebalancer, en quelque sorte, la somme de \$200,000 votée en faveur des habitants du Haut-Canada, pour les mêmes fins.

A cette époque, le parlement siégeait à Montréal. Un parti anglais fanatique s'opposait vivement au vote de cette mesure équitable et dès que lord Elgin y eut apposé sa signature, on mit le feu au quatre coins du parlement. Lord Elgin, au sortir, fut insulté et menacé de mort. Lafontaine, qui avait pris une part active dans les travaux parlementaires et qui devait, quelques années plus tard, concevoir le plan de la Confédération, fut brûlé en effigie et sa maison incendiée par vengeance.

Ce sont là quelques actes qui nous font voir jusqu'où le fanatisme insensé des Loyalistes pouvait aller—et ce que l'on peut attendre de leur esprit de justice. L'on ne saurait donc être surpris des manifestations spasmodiques des *Orangemen* de la province-sœur à l'égard des Canadiens français, puisqu'ils sont les descendants naturels des Loyalistes de 1849: pour eux, la création du monde date de la bataille de la Boyne, d'où ils sont sortis immunisés contre la concupiscence et l'ignorance.

En 1854, sir Edmund Head venait prendre la place de lord Elgin, et l'on verra, sous son règne, que des réformes considérables sont apportées à notre organisation administrative. L'effervescence politique s'étant quelque peu calmée, on entra alors dans une ère de prospérité inconnue jusqu'à cette date. C'est sous le règne de ce gouverneur que s'accomplit la décentralisation judiciaire, l'abolition de la tenue seigneuriale, la modification des lois relatives à l'instruction publique et aux pêcheries, l'érection des premières municipalités dans le Bas-Canada, le choix d'Ottawa comme capitale fédérale, etc.

Toutes relations quelconques, entièrement rompues avec la France depuis un siècle, se reprennent en 1855 par la visite, à Québec, de la frégate "Capricieuse".

On accueillit ses marins avec beaucoup de cordialité, il est vrai, mais ils n'étaient déjà plus des parents. Nos pères désignaient la France sous le nom de "Vieux Pays" par opposition au jeune pays, le Canada—dont tous les habitants de langue française, à cette époque, étaient nés ici. Le rameau français implanté au sol d'Amérique avait plongé de profondes racines dans ce sol et s'était acclimaté pour toujours. Voilà qui éclaire vivement notre esprit traditionaliste!

Mais revenons à la constitution. C'est à la fin de la session de 1858 que Cartier mit officiellement devant la chambre un projet de confédération des provinces du Canada; cette idée devait, quelques années plus tard, être discutée à Londres.

Une première réunion des hommes d'Etat canadiens eut lieu, à ce propos, au mois de septembre 1864, à Charlottetown, et l'on jeta, là, les bases du futur pacte confédératif et, à l'ajournement, Québec fut désigné pour le siège d'une deuxième réunion, laquelle eut lieu au mois d'octobre suivant.

L'assemblée de Québec fut présidée par l'un des nôtres, sir Etienne Taché, et ses délibérations ne durèrent pas moins de 16 jours.

Le projet élaboré à huis-clos fut soumis aux deux chambres de la province du Canada ainsi qu'à celles des provinces maritimes. Celles-ci en approuvèrent le principe, moins, toutefois, celle de l'Ile-du-Prince-Edouard. Le peuple ne fut pas appelé à se prononcer sur ce changement. Et c'est ce que le parti libéral a toujours reproché au parti conservateur, alors en force.

La nouvelle constitution fédérale fut sanctionnée par le parlement britannique le 29 mars 1867, pour prendre effet, au Canada, le 1er juillet de la même année.

Après 50 ans d'essai, que faut-il en penser?

Le principe du système fédératif est excellent en soi, parce qu'il permet l'alliance de plusieurs petits peuples mettant en commun leurs intérêts généraux pour se défendre contre toute attaque et promouvoir toute entreprise d'intérêt général, laissant à chaque province le soin de se gouverner elle-même pour ce qui a trait aux affaires locales, à l'enseignement populaire et au libre exercice des cultes religieux.

Jusqu'à date, la nouvelle forme de gouvernement, jetée sur des bases solides par des hommes d'Etat remarquables, a généralement donné satisfaction aux deux races et, malgré les assauts réitérés des ennemis des Canadiens, nous devons continuer à lutter contre l'union législative, l'uniformité de langues, de formation intellectuelle, de mœurs et de coutumes familiales. De plus, quelles que soient les injustices et les tyrannies dont nos compatriotes puissent être victimes là où ils sont en minorité, nous ne devons cesser de les encourager à la lutte, de les

aider de notre influence et de toujours avoir présent à l'esprit que le travail, la sobriété et la foi vive des nôtres, comme jadis, sauront encore vaincre tous les obstacles pour atteindre la destinée glorieuse que la Providence ménage, c'est notre conviction intime, au vigoureux rameau français qui s'épanouit au soleil d'Amérique !

Et pour formuler ces vœux, nous sommes en bonne compagnie. En effet, n'est-ce pas lord Dufferin lui-même, ex-gouverneur du Canada, qui, la veille de son départ, disait, en réponse à une adresse des deux chambres québécoises, ce qui suit :

“Il est bien vrai que les différentes races qui existent au Canada compliquent jusqu'à un certain point les problèmes que les hommes d'état ont à résoudre. Cependant, les inconvénients qui peuvent quelque fois en résulter sont plus que contrebalancés par plusieurs avantages qui en dérivent. Je ne crois pas que l'homogénéité ethnologique soit un bienfait sans mélange pour un pays. Il est incontestable que le côté moins attrayant du caractère social d'une grande partie des populations de ce continent est le cachet d'uniformité que présentent plusieurs de ses aspects et je pense qu'il est heureux pour le Canada de pouvoir compter sur la coopération de différentes races. L'action réciproque des idiosyncrasies naturelles introduit dans notre existence une ardeur, une fraîcheur, une variété, une couleur, une impulsion eclectique qui, sans cela, feraient défaut; il serait d'une très mauvaise politique de chercher à les faire disparaître”.

“Mes plus chaudes aspirations en faveur de cette province (Québec) ont toujours été de voir ses habitants français accomplir pour le Canada les fonctions que la France a elle-même si admirablement remplies pour l'Europe. Enlevez de l'histoire de l'Europe le rôle de la France, retirez de la civilisation européenne la part que la France y a prise, quel vide se produira !”

Nous venons de tracer, en traits rapides, l'histoire constitutionnelle du Canada, depuis la cession jusqu'à la Confédération. Pour cela, il nous a fallu dire en peu de mots ce qui a été écrit en maints volumes; mais ces quelques mots suffiront, croyons-nous, pour donner une idée générale des différentes formes de gouvernements qui se succédèrent pendant ce siècle, et aussi de l'esprit qui anima les Canadiens et les fit lutter courageusement contre l'ostracisme dont ils furent victimes.

En somme, on peut en déduire que si nous vivons dans le pays le plus libre du monde, aujourd'hui, nous le devons à la vigilance, au travail et à l'esprit patriotique de nos pères. Pour mieux comprendre jusqu'à quel point ces luttes se sont concrétisées en des formes de gouvernement populaire, il faudrait vous faire un exposé des pouvoirs publics qui régissent la province de Québec, à l'heure actuelle, au point de vue civil, ecclésiastique, judiciaire, scolaire et municipal. Mais cela

nous entraînerait trop loin. C'est pourquoi nous nous hâtons d'entrer dans l'étude proprement dite de l'esprit civique, étude par laquelle nous avons débuté et par laquelle nous clorons ces remarques.

Au point de vue de l'intérêt national, les deux problèmes à étudier sont les suivants :

1.—La formation civique est-elle nécessaire et pourquoi ?

2.—Comment donner cet enseignement dans la famille et à l'école pour qu'il soit profitable au futur citoyen ?

II

Il y a vingt ans à peine que l'on a commencé à parler d'instruction civique dans les écoles de la province. En effet, en 1895, un professeur de l'Ecole normale Laval, M. C.-J. Magnan, publiait un *Manuel de Droit civique*, lequel fut répandu à profusion dans les collèges, les écoles normales et quelques autres institutions d'enseignement. Aujourd'hui, cette matière est inscrite au programme d'étude des trois degrés de l'enseignement primaire, et des instructions pédagogiques précises indiquent aux titulaires comment donner ces leçons de façon à fixer dans l'esprit des jalons, des points de repère.

Au foyer, cet enseignement peut être complété par des causeries familiales où l'histoire et la géographie ont leur large part, afin de développer, chez le futur citoyen, une mentalité consciente de l'importance des devoirs civiques et des responsabilités qui en découlent pour chacun et pour la société.

Dire que l'instruction civique est utile, ce n'est pas assez, parce que, dans tout pays qui a conquis ses libertés politiques, elle est nécessaire et indispensable au bon fonctionnement du rouage administratif.

Par le droit de suffrage, tout individu, parvenu à l'âge de majorité participe largement à la direction des affaires publiques, entre autres, à l'administration municipale, scolaire, paroissiale (fabrique), provinciale et fédérale.

Comment voulez-vous que la majorité des citoyens puissent se servir de ces prérogatives avec intelligence, s'ils en ignorent le rouage et méconnaissent les obligations qui en découlent pour eux, au point de vue politique, économique et social ?

Vous leur demandez de respecter, d'aimer la Constitution, et ils ne connaissent pas la constitution. Vous leur demandez d'exercer des droits, de satisfaire des devoirs et ils ignorent la portée de ces droits, de ces devoirs. A quoi sert donc de porter le nom de citoyen si l'on ignore à quoi il oblige; d'être électeur, sans savoir l'importance du suffrage; d'être contribuable, payant de lourds

impôts, sans comprendre à quoi sert l'impôt; enfin, d'être habitant d'un pays que l'on doit servir, si on n'a pas appris à connaître et à aimer ce pays?

Tels sont fatalement les membres d'un peuple à qui manque l'instruction civique. Un pédagogue suisse du nom de Pestalozzi disait: "Sans l'éducation civique et politique, le peuple souverain est un enfant qui joue avec le feu et qui risque, à chaque instant, d'incendier la maison".

C'est en vain que l'on essaierait, par tous les moyens, d'inculquer dans le cœur des enfants du Canada et de la province de Québec en particulier l'amour de la patrie sans, au préalable, leur faire connaître les institutions de leur pays. Et je suis presque tenté de déclarer que le patriotisme est lettre morte dans l'enseignement chez nous. Et c'est pourquoi ses effets sont aussi peu sensibles dans la société.

Il y a un manque de cohésion entre les éléments ethniques qui constituent la population canadienne, et c'est la raison pour laquelle l'on y distingue trois formes de patriotisme: d'abord, le patriotisme des immigrants qui nous viennent de la Grande-Bretagne et pour qui l'Angleterre, l'Ecosse, le pays de Galles ou l'Irlande, suivant leur origine respective, reste et restera toujours le "Old Country Home"; puis viennent les "Gentlemen farmers" les "Ranchers", et les "Cow-Boys" que l'Ouest américain a déversés au-delà de la 49e ligne, dans les prairies des provinces du Centre, et qui ont conservé et conserveront encore longtemps toute leur affection pour le cosmopolitisme, les institutions et les aspirations de "l'Uncle Sam"; enfin, comme dernier groupe, nous comptons les Canadiens français et les Acadiens qui sont incontestablement les plus Canadiens de tous, mais chez qui le patriotisme d'action est bien peu développé—à moins que l'on enregistre comme telles les démonstrations populaires où les orateurs du terroir, en phrases ronflantes et gestes pyrotechniques, rappellent la grandeur du passé, mais laissent dans les cœurs et les esprits bien peu de résolutions fermes et de directions lumineuses pour travailler efficacement au développement intégral de la patrie.

Et nous attribuons ce patriotisme anémique à la méconnaissance de notre Constitution et des institutions politiques qui nous régissent. Il importe donc de remédier à cette lacune de formation par l'enseignement populaire, à l'école comme à la tribune.

Dans Québec, comme d'ailleurs dans toutes les autres parties du Dominion, le peuple est souverain par son vote; et ce n'est qu'après des luttes formidables que nos ancêtres ont réussi à se forger cette arme. Mais il ne faudrait pas qu'elle se tournât contre nous, à un moment donné, en faisant un mauvais usage. D'où la nécessité pour les parents, ou leurs substituts, d'enseigner à l'enfance et à la jeunesse, avec l'histoire du régime français, celle de la conquête de nos

libertés politiques et de l'emploi judicieux du suffrage populaire, afin d'obtenir du régime démocratique, dont nous jouissons depuis 1892, toute la somme de bienfaits qui doit nécessairement en découler.

Dans une étude sur le "devoir électoral", le Rév. Père M. A. Lamarche, dominicain, disait ce qui suit: "Tout le rouage administratif (dans notre pays) repose finalement sur le vote populaire. Agriculture, industrie, commerce, enseignement, morale publique, politique guerrière ou fiscale, liberté du culte, rapports de l'Eglise et de l'Etat, tout est confié aux mains des députés, ministres et sénateurs, lesquels sont, en définitive ou de façon immédiate, élus par le peuple. Or, l'électeur est responsable des actes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir et selon la part efficace qu'il prit à l'élection. Il n'édifie rien par lui-même dans la cité, mais il désigne l'architecte. D'un autre côté, il n'attend pas à la bourse ni à la vie de quiconque, mais il choisit le voleur et l'assassin. Et ce qui donne davantage à réfléchir, c'est que le vote du plus ignorant ou du plus malhonnête compte autant dans l'urne que celui du plus intelligent ou du plus instruit. Cela revient à dire, selon une sentence célèbre de Montesquieu, que le système démocratique a pour base la vertu. Dès lors, instruire le peuple de ses devoirs électoraux et le façonner pour autant à la vertu civique, corollaire indispensable de la vertu privée, n'est-ce pas une tâche opportune et, avant tout, sacerdotale et religieuse?"

Si donc, c'est un devoir sacerdotal de former l'âme du peuple à l'esprit civique, de même les parents à domicile, comme les maîtres à l'école, ne sauraient non plus se désintéresser de ce travail d'éducation sans manquer gravement aux obligations de la paternité, du professorat ou du préceptorat. Autrement, on devient moralement responsable des criants désordres et des stupéfiantes anomalies qui se produisent dans la société, quand les citoyens méconnaissent leurs devoirs envers eux-mêmes, envers la nationalité et envers la patrie.

C'est cette obligation que nous allons exposer en dernier ressort, après avoir dit quelques mots des problèmes de l'heure présente et signalé comment l'expression de l'esprit civique peut jouer un rôle de sauveur, s'il est actif et bien éclairé.

Quels sont donc, à l'heure actuelle, les problèmes qui préoccupent davantage les cerveaux, et quelles sont, à la même occasion, NOS RAISONS DE LUTTER ?

Pour nous, c'est-à-dire le groupe d'origine française et catholique, ces problèmes se résument à trois principaux, auxquels viennent se greffer tout naturellement une foule de questions subsidiaires. Nous les classons comme suit :

- 1.—Autonomie politique,
- 2.—Ecoles confessionnelles,
- 3.—Droits linguistiques.

Par *autonomie politique* l'on comprend ce que nous voulons dire. Il s'agit ici des libertés politiques conquises par nos pères, lambeau par lambeau, depuis l'abolition du gouvernement absolu de 1774 jusqu'au pacte de la Confédération. Il ne faudrait pas oublier que, lors de la mise en vigueur de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, les Canadiens français constituaient à peu près la moitié de la population entière du pays et, par conséquent, leur influence sur les problèmes nationaux était considérable.

Si les deux principaux groupes ethniques avaient continué à se développer sans apport de l'extérieur, c'est-à-dire par le seul excédent des naissances sur les décès, il n'y a pas à douter que nous aurions pu garder le terrain conquis jusqu'alors. Mais, comme on le sait du reste, nous avons dû petit à petit céder quelques-unes des nos meilleures positions; puis écrasés par le nombre des nouveaux venus que la vague européenne a jetés sur nos rives, nous en sommes rendus à un point où ce n'est plus le vieil esprit canadien qui oriente la politique canadienne, mais des néophytes nationaux, des importés d'hier qui veulent faire du Canada une simple bouture sur le grand arbre de l'empire.

Quant à nous, d'origine française et catholique, il n'est pas exagéré de dire que l'on nous conteste, sur ce sol découvert par nos aïeux et sillonné par leurs descendants, d'un océan à l'autre, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, l'on nous conteste, dis-je, même le droit à l'existence, oubliant qu'il est un peu tard pour entretenir cette pensée que l'on peut étouffer impunément un peuple de deux millions et demi qui veut vivre sa vie.

Et s'il ne fallait citer qu'un exemple pour démontrer ce que vaut l'union dans une cause commune, je prendrais le résultat des élections du 17 décembre dernier. En effet, 53 députés canadiens-français sur 54 furent élus avec la mission de défendre l'autonomie canadienne. Depuis trois-quart de siècle, c'est-à-dire depuis 1845, pareille chose ne s'était pas vue: l'on avait toujours préféré, en toute circonstance, s'attacher aux *fortes lignes de parti*. Heureusement, un réveil s'est produit depuis quelques années, et c'est ce que les Canadiens français, par leur dernier vote, ont prouvé de façon non équivoque.

Je comprends que la position énergique prise, récemment, par les groupes francophones, a jeté du froid chez nos concitoyens anglophones à l'esprit impérialisant, mais j'ai la conviction intime que l'on saura reconnaître, un jour ou l'autre, le bon sens constitutionnel du Canadien français, et qu'alors l'on rendra hommage à sa clairvoyance et à son patriotisme de bon aloi. Pour l'instant, je sais bien qu'il va nous falloir subir l'orage qui, depuis plusieurs années, se déchaîne sur nos têtes. Nos adversaires dont l'unique ambition est de fusionner tous les habitants du Canada dans le seul et unique creuset saxon, continueront sans doute à crier: "Down with the French Domination"; down with

the Popery", mais ces cris fanatiques ne doivent pas nous effrayer. Bien au contraire, ils ne feront que stimuler notre ardeur et nous lutterons plus efficacement que jamais, et ce par deux moyens principaux. D'abord par le groupement des nôtres dans la province de Québec puis graduellement, par infiltration, dans les provinces voisines, sans laisser perdre au lointain des forces qui, à l'avenir, pourraient être absorbées par un milieu ambiant contraire à nos aspirations et étranger à notre politique nationale; ensuite par l'emploi judicieux et intelligent du suffrage populaire, lequel est un engin formidable quand il est bien dirigé et exempt d'esprit de parti.

A propos de suffrage populaire, il est bon de rappeler ici, en passant, que nombre de nos citoyens négligent d'employer cette arme puissante, sous les prétextes les plus futiles. Ainsi, l'on a vu, à certaines élections municipales, provinciales et fédérales, un pourcentage très faible d'électeurs se présenter aux bureaux de votation. Il n'y a pas d'erreur plus grave: celui qui néglige de se servir de cette prérogative est traître aux ancêtres qui nous ont conquis les libertés politiques; et traître à sa race, parce qu'il lui refuse l'appui dont elle a besoin pour se défendre, se protéger et grandir.

Un journaliste de carrière disait, au lendemain de l'élection municipale de la cité de Montréal, où à peine 50% des électeurs se présentèrent aux bureaux de votation pour y déposer leur bulletin de vote: "Il est un fait certain et dont il importe, croyons-nous, qu'on s'occupe sérieusement; c'est que l'indifférence des électeurs; leur apathie à se prévaloir de leur droit de vote, crée, dans l'application saine du principe de la représentation en vigueur chez la plupart des peuples modernes, un problème grave: nous dérivons vers des écueils dangereux.

"En fait, la représentation dans de telles conditions n'est plus qu'une véritable comédie, un travestissement du système représentatif.

"Si, de plus en plus, ce sont les minorités qui à l'abri de ce système, par le manque de civisme de la masse, obtiennent le pouvoir, nous ne voyons pas en vertu de quel principe on pourrait plus longtemps justifier le dit système.

"Quant à être gouverné par une minorité il semble bien que les villes comme les peuples auraient tout intérêt à être gouvernés par des minorités détenant d'autres qualifications.

"Si nous ne nous trompons pas, il est grand temps qu'on fasse délibérément face à une telle situation, car elle est grosse de conséquence, et de conséquence fort peu réjouissantes".

Donc, si nous voulons conserver ces prérogatives si chèrement acquises naguère; si nous voulons avoir ce que les démocrates appellent "un gouvernement du

peuple, par le peuple et pour le peuple", il importe que la génération montante reçoive des leçons de civisme dont l'application, plus tard, dans les actes de citoyen libre, réflètera la facture d'un peuple qui se souvient.

Le deuxième problème que nous soumettons à votre bienveillante attention est celui des *écoles confessionnelles*. Dans une autre partie de cette causerie, nous avons dit quelques mots de l'histoire éducationnelle sous la domination anglaise jusqu'à la Confédération, et l'on a vu les moyens que nos adversaires employèrent jadis pour angliciser et protestantiser nos compatriotes. Si leurs tentatives furent vaines ici, elles réussirent dans les autres provinces où se trouvait en minorité un groupe d'habitants de langue française et de religion catholique, et ce, malgré les garanties de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui se lit comme suit :

"Dans et pour chaque province, la Législature aura le pouvoir exclusif de faire des lois concernant l'éducation, sujet aux dispositions suivantes :

1.—Rien de telle loi ne pourra affecter d'une manière préjudiciable aucun droit ou privilège touchant les écoles séparées que possédait aucune classe de personne dans une province lors de l'Union".

C'est dire que les provinces devaient conserver, en matière éducationnelle, les droits dont elles jouissaient au moment de la Confédération.

Qu'est-il arrivé depuis cette date ?

En 1871, les écoles confessionnelles étaient abolies et l'enseignement religieux prohibé dans les écoles primaires du Nouveau-Brunswick, malgré la lutte des Acadiens et des Irlandais catholiques.

En 1870, au Manitoba, l'on avait obtenu des écoles confessionnelles et la reconnaissance officielle des langues française et anglaise : c'est que les catholiques étaient en majorité à cette date. Quand les protestants devinrent plus nombreux que les catholiques, la législature du Manitoba abolit les écoles séparées et l'usage officiel du français. Cela se passait en 1890. Un léger adoucissement fut apporté à cette législation, en 1898, mais les Manitobains de langue française et catholiques ne cessent encore de réclamer tous leurs droits.

Le même sort devait arriver aux écoles du Nord-Ouest avant l'organisation en provinces de l'Alberta et la Saskatchewan. En 1872, l'assemblée législative du Nord-Ouest adopta une législation scolaire qui poursuivait le même but que celle du Manitoba. Quelques amendements furent apportés à cette législation dans la Saskatchewan et l'Alberta, mais cela ne pouvait durer longtemps. Sous la poussée des nouveaux venus, le fanatisme anti-français et anti-catholique s'est rallumé et, tout dernièrement, l'on voyait dans la Saskatchewan, une association provinciale de commissaires d'écoles, demander l'abolition du français

dans les écoles et l'établissement des écoles publiques dites nationales. Toujours le creuset saxon!

Enfin, reste la triste histoire de la question scolaire d'Ontario que tout le monde connaît, à cause surtout du fameux règlement XVII qui proscriit la langue française dans les écoles. On préfère y enseigner l'allemand! C'est là la politique des orangistes de là-bas: angliciser d'abord, pour mieux protestantiser ensuite.

Bref, sur neuf provinces canadiennes, dans huit règne et commande l'école publique et neutre, c'est-à-dire, non religieuse ou amonale. Donc, dans toutes les provinces où nos compatriotes sont en minorité, on a imposé les écoles publiques qui répugnent à notre formation religieuse.

Reste celle de Québec. Nos écoles sont-elles à l'abri de tout danger, ici ? Oui, je le crois, mais nous ne sommes pas moins exposés à des attaques sournoises et tenaces. En effet, ne voyons-nous pas depuis un grand nombre d'années une association canadienne d'éducation qui s'évertue à vouloir établir à Ottawa un *bureau fédéral d'éducation*, afin d'amener la rédaction et l'adoption dans les provinces anglaises d'abord et celle de Québec, ensuite, d'un programme d'études uniformes pour les écoles primaires.

Invités à se joindre aux représentants des diverses provinces du Dominion les surintendants de l'Instruction publique de Québec, MM. de LaBruère et Delage ont, tour à tour, à maintes reprises, repoussé avec courtoisie, mais avec fermeté, toute proposition de nature à amener la création d'un *bureau fédéral d'éducation* à Ottawa.

Mais il y a plus encore. Tout récemment, un professeur de l'université McGill, le Dr Nicholson, réclamait publiquement l'abolition des écoles confessionnelles, et de l'enseignement de la langue française, et suggérait que le pouvoir fédéral s'emparât de nos écoles.

Voilà donc autant de preuves que le loup rôde et que nous devons nous tenir sur nos gardes, si nous voulons conserver nos écoles confessionnelles, car la haine du catholicisme ne s'endort pas plus dans la province de Québec que dans les autres.

Toutefois, comme l'ennemi a peu de chance de succès ici, il s'acharne avec plus de tenacité contre les faibles. C'est ainsi que nos frères d'Ontario sont victimes d'une législation injuste, pour ne pas employer un terme plus violent. Nous devons les aider dans leurs revendications de notre sympathie et de nos souscriptions. Voici ce que disait jadis S.-E. le cardinal Bégin, à ce propos, dans une lettre mémorable:

"Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'épreuve imposée à nos frères ontariens devait se prolonger, ce sera le noble devoir de la province française et catholique de

Québec d'appuyer de son influence et de toutes ses ressources ceux qui souffrent, jusqu'à ce que pleine justice leur soit rendue".

Voilà donc encore un point vital—l'école confessionnelle—sur lequel l'attention publique doit être dirigée, afin de la former à la pensée que tous nos efforts doivent tendre au maintien des écoles séparées, qui ont été et seront toujours les gardiennes les plus sûres de la langue comme de la foi. Le hasard de la vie pourra amener quelques-uns de nos membres dans un milieu où il leur faudra posséder ces connaissances et cette conviction pour éviter d'aller s'échouer sur le récif de l'école publique.

Enfin, reste la question de nos *droits linguistiques*.

La lutte contre l'enseignement du français, dans les provinces où la majorité est de langue anglaise, se poursuit sans relâche et n'eut été la violence employée dans Ontario—violence qui a secoué la torpeur des nôtres et les a fait se raidir contre l'ostracisme trop marqué—n'eut été ces violences, nos compatriotes se laissaient quasi inconsciemment empoisonner. A quoi sert d'avoir des garanties dans les statuts si, à la réalité, ces textes sont lettres mortes dans l'application.

Que nos adversaires, les saboteurs de la langue française, prennent tous les moyens de nous vaincre au parlement, au palais, à l'école, etc., c'est une chose qui s'explique, si on ne peut l'approuver. La mentalité saxonne coloniale voudrait que le Canada, comme les Etats-Unis, fût le boulevard d'une seule langue. On ne peut admettre, chez les nouveaux venus qu'un peuple *conquis*—ce qui est faux, toutefois—puisse ainsi défier le conquérant et continuer à faire entendre une langue que l'on appelle étrangère.

Nos adversaires se réclament souvent de la capitulation de Montréal et du traité de Paris (1763) pour établir que l'usage de la langue française n'a pas été garanti aux vaincus de 1760.

Nous savons fort bien qu'aucun texte ne le dit expressément, pour la bonne raison que l'on n'y pouvait songer à cette date: il n'y avait que des habitants de langue française au pays.

Ce n'est que lors de l'arrivée des Loyalistes, au nombre de 5,000 dans Québec et, un peu plus tard, après la venue de nombreux immigrants anglais, que l'on commença à vouloir baillonner le français au parlement et à l'exclure des documents publics.

Bref, en 1792, ce droit naturel triomphait dès la première session du gouvernement constitutionnel que l'Angleterre venait de nous octroyer. Oh! ce n'est pas à dire que ce fut là une victoire finale, car la lutte se continua ardue entre les deux groupes ethniques. Toutefois, nos adversaires croyaient bien l'avoir étouffé

à demeure, le verbe français, en 1840, par l'Acte d'union: encore une fois, on avait compté sans son hôte!

Cinq ans plus tard, on parlait français au parlement canadien, qu'il siégeât à Québec, à Montréal ou à Kingston; et, en 1848, ce droit était officiellement reconnu par la métropole.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord confirme hautement ce droit et des Anglais à l'esprit large, comme McDonald, l'ont rappelé à maintes reprises. On se rappelle, entre autres, les fières paroles de celui-ci, en réponse au fanatique Dalton McCarthy, en 1890, lorsqu'il (McCarthy) demandait l'abolition du français dans la législature du Nord-Ouest.

Voici ce que disait alors Sir John:

"Je ne partage pas le désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen quelconque, opprimer une langue ou la mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'une autre. Je crois qu'on n'y parviendrait pas si la chose était essayée et ce serait une folie ou une malice si la chose était possible. La déclaration faite que le Canada est un pays conquis est une déclaration faite sans à-propos. Que le Canada ait été conquis ou cédé, nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont sur un pied d'égalité ayant des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne. Il n'y a pas de race supérieure, il n'y a pas de race conquise ici. Nous sommes tous sujets britanniques et ceux qui ne sont pas d'origine anglaise ne sont pas moins sujets britanniques."

Mais cela n'a pas empêché nos adversaires de revenir souvent à la charge avec l'improbité, l'énergie et la méthode qui caractérisent l'esprit anglo-saxon.

Et je veux croire que la sincérité et les meilleures intentions du monde animent leurs actes; ils estiment nous rendre un fier service en travaillant à nous protestantiser et à nous faire oublier notre verbe.

Cette admission étant faite, pour acquit de conscience, tournons donc maintenant le réflecteur sur nous-mêmes et voyons donc si nous n'avons pas, en notre for intérieur, quelques peccadilles à notre crédit, à ce propos.

Voilà sans doute un aspect que plusieurs n'ont pas l'habitude de scruter, tant il est vrai de dire que l'on aime toujours mieux trouver le prochain en faute que soi-même.

Tout à l'heure, nous avons parlé des saboteurs de langue française chez nos adversaires. N'y aurait-il pas, chez nous, dans nos rangs, ce qu'un néologisme créé par la guerre européenne appelle des *défaitistes*, c'est-à-dire des agents de défaite?

Le nier serait faire le jeu de l'autruche, qui croit tout danger disparu quand elle s'est enfoui la tête dans le sable .

Je réponds donc à ma question par un "Oui" bien catégorique et motivé par une longue suite de faits quotidiens auxquels nous restons indifférents.

Nous habitons une province aux quatre-cinquièmes française; toutes nos villes, ou à peu près, ont d'immenses majorités d'habitants de langue française et, partout, nous sommes envahis par l'anglais.

A Québec même, la Mecque de l'Amérique, au point de vue du verbe français, à Québec, à la Haute-Ville surtout, sur les places publiques, les grandes rues, l'ambiance est plus anglaise que française.

Le négociants de langue française s'affichent à l'anglaise; les théâtres ne placardent leur devanture u'en anglais et, à l'intérieur, les inscriptions des pellicules du cinéma sont exclusivement imprimées en anglais.

Chez nous, nous recevons de nos fournisseurs, bien souvent d'Ontario, des produits variés tous étiquetés en anglais; dans le salon, le piano est de marque anglaise; la musique en feuilles est éditée en anglais; les gravures qui enjolivent les murs portent des légendes anglaises; les marbres et les bronzes y sont de facture anglaise; au boudoir, comme au bureau de travail, le calendrier au mur redit les noms des jours et des mois en anglais; le buvard porte une annonce anglaise.

Nombre de nos voyageurs en convoi de chemin de fer ou en bateau laissant au foyer en partant, la langue maternelle, comme un vêtement de labeur, pour en affubler un de dimanche: la langue anglaise. L'on retient à l'avance un "Lower berth", sinon un somptueux "State Room," et, à l'heure des repas, l'on accepte sans recréminer le "Bill of Fare" du "Dining Car", où s'empresse un "Waiter", dans l'espoir de décrocher un "Tip" généreux.

Dans les grands hôtels, dans les restaurants, même chinois, chez le cirur de bottes comme chez le coiffeur, partout, nombre de nos compatriotes abdiquent le verbe français pour employer l'idiome anglo-saxon.

Si, au cours de ses pérégrinations, Jean-Baptiste a des moments de loisir, il s'empressera d'acheter des journaux anglais et des revues idem. Qui songerait donc à se procurer, ne serait-ce qu'une fois, la *Revue Canadienne*, la *Revue Trimestrielle*, le *Parler Français*, l'*Action française*, le *Nigog*, la *Nouvelle-France*, l'*Enseignement Secondaire*, un livre du terroir, un roman du sol, une étude religieuse, économique ou sociale de chez nous, une peinture de mœurs et de coutumes de l'un des nôtres? Peu, très peu de nos gens, avouons-le tout bas, en baissant les paupières.

Les tablettes des marchands de journaux comme les rayons des librairies sont garnis de brochures multicolores et tapageuses, annonçant des produits intellectuels d'un goût fort douteux, la plupart cuisinés par des cerveaux anglo-saxons ou yankees, et ça se vend comme des petits pains chauds. C'est bon ton, c'est du chic, voyez-vous, que de torturer sans nécessité la langue de nos adversaires comme de lire les horreurs des mille et un magazines américains.

Dans nos bibliothèques privées, on voit briller les flamboyantes étiquettes des encyclopédies et des classiques américains, la plupart plagés dans les auteurs français et cette camelote prend le pas sur les œuvres d'art français.

Et c'est ainsi que le venin s'introduit partout, impunément, sans qu'on lui oppose de résistance. Bien au contraire, nous nous laissons faire, comme médusés par la prétendue supériorité anglo-saxonne et la littérature *jaune* de l'Américain hableur.

Voilà contre quoi il faut réagir et nous prémunir, afin de nous éviter de pires lendemains. Des *défaitistes*, délivrez-nous, Seigneur!

Nous avons dépassé les bornes ordinaires de la patience d'un auditoire. C'est pourquoi nous comptons sur le charme des numéros suivants (du programme) pour vous faire oublier cette aride causerie.

En deux mots, résumons et concluons. Aux jeunes, nous disons particulièrement: nous venons de planter des jalons, d'ouvrir des horizons, d'aiguillonner en quelque sorte votre curiosité d'apprendre. A vous de compléter cette ébauche par des études personnelles, car le succès couronne ceux-là seuls qui travaillent avec opiniâtreté et que soutient un noble destin. Celui qui se lance dans le monde sans but est comme un navire sans boussole sur la mer.

Tout esprit que préoccupe l'avenir de la race devrait posséder au moins la trinité de qualités suivantes:

- 1.—L'amour du travail,
- 2.—Une grande fierté de caractère,
- 3.—Une mentalité canadienne sous toutes les formes et dans tous les domaines.

Un journal de Québec (anglais) disait tout dernièrement: "Il n'y a plus guère grand chose au Canada, à l'heure actuelle, pour quoi il vaille la peine de se battre".

C'est là une proposition que nous n'admettons pas et qu'aucun Canadien ne saurait approuver, à moins d'être un importé de date récente, ou un dégénéré.

Il y a encore beaucoup de choses dignes de notre dévouement, dignes de notre admiration, dignes de notre défense, au Canada, même au prix de notre sang.

C'est notre terre elle-même, sacrée par trois siècles de civilisation française; c'est notre race; ce sont nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos fiancées.

Ce sont nos idéals nationaux, que l'on veut étouffer sous prétexte de *canadianisme*, dans un américo-anglo-saxonisme mercantile et dominateur. C'est le reste de notre liberté que nous voulons conserver.

Voilà sans doute ce que ne comprennent pas et ne comprendront jamais ceux dont l'unique satisfaction se borne à ramasser des sacs d'écus. Mais pour nous, fils du Canada-français, avec sa foi, sa langue, son histoire, ses institutions et sa force numérique toujours grandissante, pour nous, dis-je, tout cela veut dire beaucoup et tout cela nous parle droit au cœur, nous met de l'ambition dans l'âme et stimule nos volontés, afin de rendre le Canada, toujours plus prospère, plus éclairé et plus grand. Et nous voulons, de plus, transmettre ces sentiments, ces aspirations, cette foi, à nos enfants, avec la conception nette et la conviction ferme que toutes ces qualités de survie ethnique trouveront leur panouissement le plus complet par la mise en œuvre d'un civisme éclairé, conscient et sans cesse sur la brèche.



Pas de "tchartchaf", s'il vous plait.

Depuis longtemps, nous nous sommes habitué à nous représenter la langue française sous les traits d'une femme: femme très courageuse et très généreuse, de bonne famille, aussi parfaitement à son aise dans les salons brillants que dans l'humble chaumière; femme au visage d'un oval très délicat, avec une bouche moqueuse s'ouvrant sur des dents claires qui ont l'air de rire même quand elles mordent, avec des yeux noirs d'une tristesse infinie, sous un front haut que couronne une chevelure couleur d'ambre, abondante et fleurant bon; femme aux allures et au maintien pleins de grâce, d'une grâce à laquelle s'allierait une inconsciente force; femme qui, dans la jeunesse, aurait couru pieds nus, dans des sentiers abrupts; femme vêtue de très simple façon et portant au corsage un bouquet de pensées.

Si une telle femme était obligée, comme les femmes turques, de porter un *tchartchaf*, "sorte de domino presque toujours noir, avec un petit voile également noir, retombant sur le visage et cachant tout, même les yeux," (1) n'aurait-elle pas l'air d'un fantôme et n'aurions-nous pas raison d'être désanchantés de la voir ainsi vêtue?

Or, il s'est trouvé ici un écrivain pour faire porter à cette très belle et très gracieuse femme le *tchartchaf*. Cet écrivain c'est l'abbé Etienne Blanchard.

Pour voir de quel costume il sait affubler la langue française, et quel voile il laisse tomber sur ses yeux tristes et sur sa bouche moqueuse, il suffit de parcourir ses quelques ouvrages, dont il a cru qu'ils enrichiraient notre littérature et auxquels, sans nul doute, s'appliquerait le jugement que Martial ne faisait aucune difficulté de porter sur ses propres vers:

(1) *Les Désanchantées*, Pierre Loti.

Sunt quædam bona, sunt mediocria plura.

Un homme qui, à l'encontre de Chrysale, ne vit pas de bonne soupe, mais de beau langage; un homme dont le "*but* est celui que nos devanciers n'ont cessé de *poursuivre*" (sic), c'est-à-dire qui s'est proposé de "travailler au maintien et à la pureté (!) de la langue;" un homme qui, au cours d'un séjour d'un an en France, séjour dont il a, du reste, tiré plus de profit, (il l'affirme du moins), que de la lecture du *Bulletin du Parler français* au Canada et des différents travaux de ses devanciers, "a pu *observer* (sic) le langage des ouvriers entassés dans le Métro et du bambin jouant au cerceau" (les gosses de Paris lient donc conversation en courant?); un homme qui, au cours de son voyage, "a été renseigné avec l'obligeance qui caractérise la nation française" et qui, par surcroît, a découvert que "le *doux parler de France* devrait être le modèle de notre langage;" un homme qui s'est candidement étonné que "le même mot puisse avoir deux sens *différents* (sic)"; un homme enfin, qui désire ardemment que ses compatriotes parlent et écrivent le français d'irréprochable façon; un tel homme a écrit (*horresco referens*) des ouvrages où la langue française est vêtue de *tchartchaf*, des ouvrages où *mouchent*, comme on disait jadis, les expressions banales et les termes impropres.

Je n'invente rien quand je dis que l'abbé Blanchard a écrit des ouvrages où *mouchent* les banales expressions et les termes impropres. Par ce que j'ai souligné plus haut et que j'emprunte à l'avant-propos du tant vanté et très fameux *Dictionnaire de Bon Langage*, (1) on a pu se convaincre que l'abbé Blanchard qui tient cependant "qu'un terme incorrect, un mot qui manque de justesse, peuvent avoir (sic) *des conséquences qu'on ne soupçonne point*," ne fait aucune difficulté d'employer des termes incorrects qui "pourraient avoir" pour lui, si on le lisait attentivement, "des

(1) L'auteur pourra peut-être nous dire ce que c'est au juste qu'un *Dictionnaire de Bon Langage*, lui qui a sur ses devanciers l'avantage unique d'avoir été renseigné avec l'obligeance qui caractérise la nation française.

conséquences qu'on ne soupçonne point." Je crois même qu'on serait tenté de dire de lui ce que selon lui, on dit d'un *homme public dont l'ignorance est grossière*: "Bah! !... il ne sait pas même son français."

Si l'on tenait pareil langage on prouverait qu'on n'entend rien aux *Questions de langue*. Celui-là seul peut se permettre d'ainsi parler qui a pu, en France, "comparer aux nôtres les affiches-réclames dont sont bariolées toutes les *surfaces utilisables au grand air* (la surface du lac de Gérardmer, par exemple,) et même les parois (sic) des chemins de fer souterrains," et qui dans son for intérieur est persuadé que le catalogue est un *formidable* propagateur de mots *bons* ou *mauvais*." (1)

Si l'abbé Blanchard est pour l'emploi de termes précis, il laisse cependant, à "l'orateur public ou à *l'interlocuteur* la liberté d'employer tel archaïsme, canadienisme ou terme anglais francisé *qui sera nécessaire pour être compris*, ou qui donnera à la conversation une note plus agréable."

Pourquoi n'est-il pas allé jusqu'à permettre—(toujours, naturellement, pour donner à la conversation une note plus agréable)—l'emploi de certains mots arabes, du mot *fez*, par exemple? *Fez* est pourtant un mot très convenable, d'une grande précision et de prononciation facile. Qu'est-ce au juste que le *fez*, me direz-vous? Le *fez*, pour adopter la définition qu'en donne l'abbé Blanchard, dans le *Parler français*, (2) (je croyais tout de même que le *Bulletin du Parler français* lui avait moins profité qu'un séjour d'un an en France), sous la rubrique: *Comment se nomme...?* c'est tout simplement une "*culotte de feutre rouge*," laquelle siérait à merveille même à un *acéphale* (expression qui devrait remplacer, d'après l'abbé Blanchard: *qui n'a pas de tête*) (3) ou à un homme sans tête, comme écrirait Anatole France (Cf: — *Pierre Nozière*).

(1) Les *1000 Mots*, Avant-propos.

(2) Livraison de janvier 1918, page 240.

(3) *Dictionnaire de Bon Langage*, page 245.

Il est regrettable que l'abbé Blanchard n'ait pas cru, pour faire de son *Dictionnaire de Bon Langage* un ouvrage qui "parle aux yeux" et qui, par surcroît, contribue à l'enrichissement de "notre vocabulaire de mots français", devoir y mettre des "gravures (sic) extraites de catalogues." Un dictionnaire plein de gravures eut été, sans aucun doute, plus gentil pour parler la langue du *Semur*; il eut, en tout cas, gagné en précision et en clarté. Ainsi en regard du mot *bâdrer*, un dessinateur (ou peut-être un graveur) n'aurait-il pas pu représenter un mari en train de "bassiner" son épouse, de la "raser", de la "chiffonner," de lui "faire des misères," de lui "tailler des croupières", de lui "tourner le sang", de lui "marcher sur les pieds", de lui "casser la tête", bref de la "faire mourir à petit feu." (1) Mais alors le collégien qui aurait attentivement étudié les détails de la gravure étiquetée du mot *bâdrer*, n'eût-il pas été tout naturellement amené à faire cette réflexion naïve: que sûrement le dessinateur s'était payé la tête de l'auteur, en crayonnant un criminel là où il fallait seulement un "bâdreux" ou un importun? Le collégien eût eu tort, puisque l'auteur lui-même n'eût pas manqué d'exonorer le dessinateur et de signer sa propre condamnation en écrivant: "Pour la plupart les gravures qui sont dans cet ouvrage ont été extraites de catalogues." (2)

L'auteur ne l'a pas fait, parce que son *but* était celui que ses devanciers n'avaient cessé de *poursuivre*, et non "de parler aux yeux," comme, cependant, il aurait pu le faire s'il avait à la lettre suivi les préceptes du poète Brébeuf, l'auteur de la si amusante *Pharsale de Lucain*. (3)

Dans le cours d'un aussi bref article nous ne pouvons parler des qualités qui se sont mises dans le *Dictionnaire de Bon Langage*, et dans les *1000 Mots*, tout à côté des défauts qu'on y a mis.

Si l'auteur n'a pas su toujours dépouiller du *tchartchaf* la langue française, afin qu'elle se montrât dans toute sa beauté, dans toute

(1) *Dictionnaire de Bon Langage*, au mot *bâdrer*.

(2) Avant-propos des *1000 Mots*.

(3) Avant Propos des *1000 Mots*.

sa grâce, du moins a-t-il réussi à élever le catalogue au rang des encyclopédies et à nous donner quelques définitions de mots marquées au coin de beaucoup de précision et de clarté. C'est peu si vous le voulez, mais c'est tout de même une bonne *partance*.

Voici quelques-unes de ces définitions, qu'on dirait de Molière, si on ne les trouvait dans les *1000 Mots*. Je les ai cueillis au hasard.

Page 10, note explicative No 6: "Si, dans le plateau *joint* aux deux encriers, vous *mettez* des plumes, des crayons, un coupe-papier, une gomme à effacer, un grattoir, vous avez une *écritoire*." Si vous ne mettez pas de plumes, etc, dans ce plateau, vous n'avez pas d'écritoire. C'est simple, n'est-ce pas?

Page 19, note explicative No 14: *Faux-col* (col de chemise qu'on attache avec des boutons)." Mais, alors, un faux-col, c'est un col. Décidément, je finirai par croire qu'un mot peut avoir *deux* sens *différents*.

Page 20, note explicative No 19: "La partie d'un devant de chemise d'homme qui est rigide et empesée se nomme *plastron*." Il me semble que si l'on avait pu écrire "la partie empesée et rigide etc., l'homme ne s'en serait trouvé que mieux, d'autant plus qu'il est obligé de porter une chemise dont le devant se compose de plusieurs parties, une chemise rapiécée, quoi.

Page 20, note explicative No 21: "La *presse-pantalon* sert à conserver *chez nos jeunes dandins*, le pli impeccable du pantalon."

Ce qui est impeccable, ce n'est sans doute pas le pli, mais la phrase où se trouve le pli.

Ces définitions ne vous font-elles pas penser à celle que Musset, dans ses *Lettres de Dupuis et Cotonet* (3ème lettre), attribue à Noël, auteur du *Dictionnaire de la Fable*:

"Charadrius, oiseau fabuleux dont le regard seul guérit la jaunisse; mais il faut que le malade le regarde et que l'oiseau lui renvoie ses regards assez fixement; car, s'il détournait la vue, le malade mourrait infailliblement."

Le *Dictionnaire du Bon Langage* a cet avantage sur le *Charadrius* c'est qu'au lieu d'être un simple oiseau fabuleux, il est une panacée. Comme tel, il est capable de guérir de tous les maux, même de *1000 Mots*. Mais encore faut-il le regarder.

AVILA BEDARD.



Notre Folklore

M. E.-Z. Massicotte, l'un de nos plus patients chercheurs, travaille actuellement à classifier et à annoter quelques centaines de vieilles chansons populaires, formulettes et rimettes qu'il a pu recueillir, après plusieurs années de recherches, à travers les campagnes de la province. Nous ne doutons pas que cet ouvrage constituera l'un des plus précieux documents pour le folklore canadien et nous avons hâte d'en prendre connaissance.

Parmi les chansons que possède M. Massicotte, il en est une que je crois pouvoir compléter. M. Massicotte dit, au sujet de cette cantilène qui énumère les aventures d'une jeune fille de la campagne bonne à marier :

“L'air en est assez agréable, mais par quel étrange caprice a-t-on introduit dans chaque couplet un vers qui ne veut rien dire: “La destinée, la rose au bois”? Mystère! J'ai entendu cette chanson à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, en 1892. Elle est peut-être incomplète, car elle s'arrête brusquement, me semble-t-il.”

Pour ma part, j'ai entendu chanter cette chanson maintes fois dans les campagnes du Saguenay et du Lac-Saint-Jean et, à force même de l'avoir entendue et aussi de l'avoir chantée quand j'étais “petit bonhomme,” j'en ai gardé le souvenir intact et je puis assurer mon ami M. Massicotte que la chanson est complète, du moins telle qu'on la chante encore au pays des *bluets*. Je conçois qu'elle s'arrêtait brusquement, en 1892, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan; il lui manquait les trois derniers couplets.

J'ai appris cette chanson dans ma prime jeunesse, aussi loin que mes souvenirs se reportent, d'une vieille tante de la Baie des Ha! Ha! et elle me l'a enseignée complète.

Nous sommes au moment de la “veillée” où les garçons, “assis sur le coffre” jouent de la musique à bouche et “aussi du violon”. Il y a encore une phase dans cette palpitante “veillée”. C'est le onzième couplet. Le voici :

XI

Ils parlent de la récolte
 Et aussi d'la moisson (bis)
 La destinée, la rose au bois
 Et aussi d'la moisson. (bis)

Puis vient le signal du départ et le départ aussi des garçons qui sont entrés "quat' par quat'," "en frappant du talon":

XII

L'père vient dans la cuisine
 Avec ses chaussons (bis)

XIII

Il met la buche au feu
 Et les garçons s'en vont (bis).

Alors, c'est complet.

Ma tante qui m'a montré cette chanson avait un faible pour la rimette et je l'ai toujours un peu soupçonnée d'être l'auteur des derniers couplets car, dans la suite, à plusieurs reprises, j'entendis chanter la chanson, mais, comme à Sainte-Genève, on s'arrêtait au dixième couplet inclusivement.

Mais, les trois prétendus couplets de ma tante du Saguenay auraient-ils eu les honneurs de la grande popularité? Toujours est-il qu'une dizaine d'années plus tard, je me trouvais, un soir d'été, sur la verandah de l'hôtel d'un village du Lac Saint-Jean, Saint-Jérôme, quand j'entendis chanter cette "complainte" de la jeune fille à marier, par un groupe de fillettes qui se trouvaient sur une balançoire, dans le jardin voisin. Je croyais que, suivant la coutume, on allait s'arrêter après le dixième couplet quand, à ma joyeuse surprise, j'entendis mot pour mot les trois couplets que je viens de citer et que jusqu'alors j'avais crus de l'invention de ma tante du Saguenay.

Je voulus avoir le cœur net de la question; je m'approchai des fillettes et je demandai à l'une d'elles de qui elle avait appris cette chanson :

—“De ma grand'mère,” me répondit-elle.

—Et quel âge a ta grand'mère?

—Quatre-vingts ans.

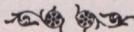
—Elle sait beaucoup de chansons, ta grand'mère?

—Oh! oui, et celle-la est une des premières, “qu'elle nous a dit,” qu'elle a apprise quand elle était jeune...”

J'en déduis donc que les trois derniers couplets n'étaient pas de la composition de ma tante. Admettons, en effet, que la chanson fût chantée avec les trois derniers couplets pendant la première jeunesse de la grand'mère de ma fillette de Saint-Jérôme, il y avait bien de cela soixante ans; de ma tante j'avais appris la chanson voilà tout au plus vingt ans; et ma tante était relativement jeune.

Je demande pardon aux mânes de cette bonne tante du Saguenay de lui avoir attribué pendant vingt ans la maternité de ces mauvaises rimes, elle qui se piquait de faire des vers...

D. POTVIN.



L'Inconnue

FANTAISIE

PERSONNAGES: L'INCONNUE.

LES JEUNES SAVANTS.

LE CHŒUR DES VIEILLARDS.

LE PEUPLE.

Le Peuple aux Jeunes Savants

Quelle est donc l'Inconnue qui parcourt et les villes et les campagnes et qui, sur chacun de nous, exerce une véritable hantise? Quelques-uns qui l'avaient connue, meurent sans avoir pu nous dire ce qu'elle était. Dès qu'elle prend possession d'un être, on dirait qu'elle obscurcit à ce point son entendement qu'il est impuissant à nous dire ce qu'elle est. Elle est fugitive, ne s'arrête nulle part et, cependant, elle est partout. Voyez! dans les villes, dans les campagnes, on ne parle que d'elle, elle obsède tous les esprits. Ah! nous vous en supplions, veuillez donc nous dire ce que nous devons faire, vous qui, sans nul doute, la connaissez, cette Inconnue. En effet, quelques-uns d'entre vous ont des amis très savants dans les grandes villes: des Français, des Anglais, voire même des Espagnols. Oui, dites-le-nous, devons-nous continuer de l'aimer davantage, cette Inconnue, ou bien, devons-nous la fuir comme un fléau?..... Et si c'est un fléau.....

(Une voix parmi le Peuple:)

Il grandira, car il est espagnol.....

Les Jeunes Savants

L'Académie de médecine de Paris (dès ces premiers mots, soulagement parmi le Peuple), oui, l'Académie de médecine de Paris

nous apprend qu'elle connaît parfaitement bien l'Inconnue qui se promène par le monde, attirant à elle par ses charmes, et Dieu sait quels charmes! et les habitants des villes, et ceux des campagnes. Nous pouvons donc vous déclarer sur-le-champ que l'Inconnue n'est pas encore entrée dans nos murs (mouvement de surprise chez le Peuple). Voilà tout ce que nous pouvons dire pour aujourd'hui, car, et vous le comprendrez volontiers, nous ne pouvons crier bien haut les quelques renseignements que nous possédons et qui nous viennent de nos savants amis, de crainte qu'elle, cette charmante Inconnue, nous échappe quand elle viendra parmi nous.

Le Peuple

Mais dites-nous, enfin, ô hommes savants, de quoi sont morts ceux qui étaient avec nous au début du voyage et que nous avons laissés, là-bas, le long du chemin. Songez! beaucoup de ceux qui étaient venus avec nous pour vous consulter ont succombé durant le voyage.

Le Chœur des Vieillards

C'est, sans doute, cette Inconnue que vous avez.....

Les Jeunes Savants

(Se tournant vers le Chœur des Vieillards)

"Ars longa, vita brevis," *(A ce moment, des malades sont pris d'étourdissements. On attend quelques minutes).....*

En vérité, en vérité, nous vous le déclarons formellement, il n'en est rien, et l'Inconnue, entendez bien, que nous connaissons tous bientôt *(Le Peuple devient nerveux)* n'est pas encore dans nos murs.

Le Peuple

Et pourtant.....

Les Jeunes Savants

Ne craignez, non, ne craignez rien.

Le Peuple

Et pourtant..... (*s'adressant alors au Chœur des Vieillards*).

Oh! parlez! parlez! dites-nous au moins, vous, quelque chose qui puisse nous rassurer. Ah! ne pouvez-vous donc pas — ne fût-ce que pour un jour—ne pas partager l'opinion de vos savants amis et nous éclairer au sujet de cette Inconnue? Peut-être bien que cela nous encouragerait, et nous retournerions dans nos foyers en vous gardant un sentiment profond de reconnaissance. Et dites-nous, ô vous, toujours guidés par la sagesse (*sourires parmi les Jeunes Savants*), oui, daignez nous dire que l'Inconnue est dans nos murs: nous serons plus sages, plus prudents, car nous voulons savoir seulement de quoi meurent nos habitants. Oui, encore un coup, daignez.....

Le Chœur des Vieillards

(*Un moment d'hésitation*).

Nous le regrettons profondément, mais nous ne pouvons pas ne pas partager l'avis de nos jeunes et savants amis qui auraient dû vous parler du diplocoque pneumonique, du staphylocoque pyogène, du streptocoque pyogène..... (*à ces mots quelques femmes pâles rougissent un peu*) mais qui vous ont tout de même expliqué..... comment dirions-nous?..... qui vous ont expliqué très clairement, c'est le mot juste, tous les maux dont souffrent et meurent les habitants des villes et des campagnes, de ce temps-ci.

Il importe donc pour vous, en dépit de tant de circonstances embrouillées, de croire fermement que l'Inconnue n'est pas encore entrée dans nos murs.

Le Peuple

Et pourtant..... (*une voix*).

Il grandira, car il est..... (*les derniers mots se perdent au milieu des plaintes des mourants*).

Les Jeunes Savants

En vérité, en vérité, nous vous le répétons.....

Le Peuple

Et pourtant..... (*un mouvement d'impatience court dans la foule*).

Mais à l'instant même, l'Inconnue apparaît. Froideur chez le Chœur des Vieillards, terreur parmi le Peuple: des femmes pâlisent et plusieurs quittent la terre pour tout de bon pendant le discours de l'Inconnue. Le Chœur des Vieillards se lève et le Peuple, debout depuis le commencement, ne change pas de position. Les Jeunes Savants sourient à l'Inconnue.

L'Inconnue

J'habite, oh! depuis assez longtemps, votre bonne et charmante cité où j'ai rencontré à la fois une si franche hospitalité et un si grand encouragement. Avant que de vous quitter, j'ai voulu venir vous dire toute ma profonde reconnaissance pour la sympathie que l'on a bien voulu me témoigner pendant mon séjour parmi vous. Ah! et vous le savez déjà, sans doute, beaucoup m'ont admirée, aimée même; beaucoup aussi, vous ne l'ignorez assurément pas non plus, ont souffert et continueront de souffrir à cause de moi; plusieurs, enfin, je vous l'ose dire, ont succombé (*affaissement général*).

Tant de témoignages de toutes sortes n'ont pu, croyez-le bien, me laisser indifférente, et c'est pourquoi je viens vous en remercier de vive voix en présence de vos hommes les plus distingués et les plus savants que j'ai eu l'honneur et le plaisir de rencontrer bien souvent. Aussi, j'emporterai avec moi le meilleur souvenir de votre bonne et vieille cité. En retour, je vous demande de me

garder une petite place au fond de votre cœur. Quand je serai loin, bien loin de vous, souvenez-vous de temps à autre de moi, et si je le puis, mais surtout si le temps me le permet—ce qui est possible, probable même—je reviendrai de nouveau parmi vous. et cette fois, pour un temps plus long.

Les Jeunes Savants

(Se tournant vers l'Inconnue).

Revenez! Revenez! vous serez la bienvenue *(ils sourient toujours)*.

Le Cœur des Vieillards *(entre eux)*

Ars longa, vita brevis....

L'Inconnue disparaît pendant ce temps-là. Puis, le Peuple, lentement, se retire en emportant ses malades et ses morts, et l'on entend au fond du ciel tout noir comme un bruit sourd qui monte de la terre: les arrouillements de la foule qui s'en va. silencieuse. De temps en temps, le vent qui court dans la tête des arbres vient mêler sa voix plaintive à celle des mourants, et la foule s'éloigne toujours..... silencieuse.

JOSEPH PATRY.



Propos de peinture

Bien qu'il soit un peu tard, il convient, je crois, de signaler ce modeste salon de peinture qui a passé malheureusement trop inaperçu au cours de la dernière exposition provinciale. Souhaitons que cette modeste exhibition des travaux de nos peintres sera suivie de beaucoup d'autres et nous sommes sûrs alors que, chaque année, l'on pourra constater moins d'indifférence et moins d'ignorance aussi à l'égard des travaux de peinture. Le goût de la peinture s'acquiert et se développe comme celui de la musique.

Or, il faut bien l'avouer, notre goût en peinture est déplorable.

Nous critiquons souvent avec assez de bon sens une œuvre musicale; nous trouvons même joli ou mauvais, avec raison dans les deux cas, un travail littéraire. Mais, en général, nous perdons le nord, le sud, l'est et toute la rose des vents dès que nous nous mettons en frais d'apprécier une peinture. Indifféremment, nous ferons la moue devant un tableau d'un très grand mérite, voire même celui d'un maître—si nous n'avons pas entendu dire au préalable qu'il est un tableau de maître—et nous tombons en pamoison devant une affreuse croûte, un plat d'épinards.

Et à ce sujet—ce qui est évidemment une claire manifestation de notre défaut de goût—il est amusant de constater comme, dans le plus grand nombre de nos résidences cossues, on aime à orner les murs du salon d'abominables peintures qui ne valent pas quatre sous en réalité mais qui, par une étrange aberration de notre snobisme, ont été payées fort chères à des colporteurs américains qui inondent le pays de ces productions dont on aime à dire avec componction qu'elles sont des "peintures à l'huile."

Oh! alors, du moment que l'on a dit que c'est une peinture à l'huile, il n'y a plus de prix!.....

"On ne connaît pas ça," il est vrai, ainsi que plusieurs l'avouent, mais comme ce sont des peintures à l'huile, on se croit justifiable d'en tapisser, du haut en bas, les murs de son salon.

Il me semble que le badigeon qui recouvre les pans de notre hangar, c'est aussi de la peinture à l'huile.....

Sait-on comment ces faiseurs américains fabriquent ces soi-disants chef-d'œuvres de peinture à l'huile qu'ils viennent nous vendre à des prix fous?.....

C'est Louis Fréchette qui nous l'apprend dans une chronique sur l'"art à la maison" qu'il publiait, en 1890, dans le "Canada Artistique" publié dans le temps par A. Filiatrault; ce doit être la même chose aujourd'hui qu'en 1890:

"Une vingtaine de rapins sont là, le pinceau à la main, circulairement rangés le long d'une toile sans fin qui déroule sur elle-même.

"Cette toile est divisée en petits carrés longs.

"Les rapins ne bougent pas, mais à mesure que l'un des petits carrés passe devant eux, ils peignent.

"L'un fait toujours des ciels, un autre toujours des rochers, un autre toujours de l'eau, un autre toujours des bouquets de verdure, un autre toujours des troncs secs avec une petite voile dans le lointain.

"Et ainsi de suite, chacun suivant son talent, à mesure que la toile défile devant lui.

"Au bout d'une demi-heure, on décroche celle-ci, on coupe, on encadre à la machine, et ça y est.

"Le prix de revient, toile et cadre, est d'à peu près trente à quarante sous."

Et voilà, en général, les tableaux que nos compatriotes achètent à des prix fabuleux, croyant tomber sur une occasion unique et bâcler une affaire d'or.

Ce que nous perdons d'argent dans ces affaires de peintures à l'huile, grâce à notre manque de goût, suffirait à organiser un grand musée dans la province de Québec.

Alors, cultivons, affinons ce goût grâce à l'organisation d'expositions et de salons dirigés par des professionnels dans l'art de Léonard de Vinci.

On voudra bien me permettre, avant de terminer cet article

dont on ne doutera pas, je suppose, de la sincérité, l'évocation d'un souvenir récent.

Il y a, non loin de Québec, un joli village, pittoresque à souhait, vrai village d'estampe antique, et que certains peintres américains et canadiens ont choisi comme "petit trou pas cher" pour y peinturlurer à leur aise leurs toiles. Un hôtelier de l'endroit a cru même opportun, pour se rendre agréable à ces messieurs qui se pensionnent chez lui, de leur construire un studio où, dans un coin de nature ravissant, ils jouent à la palette avec un calme que leur envieraient bien des poètes urbains ennuyés d'enfoncer leurs chevilles dans le tintamarre des villes.

Quand ils partent, ces rapins laissent en souvenir, une toile. Et tel est le nombre des peintres en villégiature à B... depuis quelques années, qu'il y a déjà tout un Louvre en miniature dans le studio en question. Quelques-unes de ses toiles, en toute justice, ont une certaine valeur; d'autres sont de misérables ébauches. Les unes et les autres sont à vendre au bénéfice du maître de séant.

Je visitais récemment ce salon:

"Combien," demandai-je au maître de ces lieux, "cette petite toile?"

Elle représentait une bonne femme d'habitant de l'endroit travaillant au métier à tisser les "catalognes."

"Celle-là," me répondit le maître, "j'pourrais la laisser à \$50.00."

Et comme je paraissais peu enthousiaste, il me dit en me montrant une espèce de plat d'épinards signé de Chrysostôme Latremouille, si je ne me trompe pas:

"Voyez-vous "celle-cite"..... Un ministre de Québec, l'année dernière, m'a offert \$300.00 pour, et j'ai refusé".

Or, "celle-cite," n'avait pas même le mérite de la couleur locale. Elle était une pâle copie d'une vue quelconque de Venise et sur laquelle il y avait un coucher de soleil qui ressemblait à un feu de forge.

Je voudrais bien savoir si c'est le ministre ou l'hôtelier qui manquait ainsi de goût et de mesure. Je crois que c'est nous tous.

D. POTVIN.

Les échos de la Société

Il nous fait plaisir de signaler le magnifique succès remporté par notre peintre québécois, M. Edmond J. Lemoine, membre de notre société, au salon de peinture tenu dans Le Palais des Arts au cours de la dernière exposition provinciale. M. Lemoine a été heureux de décrocher le premier prix dans la section des peintures à l'huile. L'œuvre primé de M. Lemoine est un superbe portrait d'un de ses anciens élèves.

Il nous a été donné d'admirer nous-mêmes ce beau travail de notre ami et nous pouvons dire avec conviction que le choix des juges a été des plus justes.

—o—

Nous sommes heureux de publier les noms des prochains conférenciers de la Société des Arts, Sciences et Lettres, qui se feront entendre au cours des séances publiques de la Société.

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est M. Onésime Gagnon, avocat, qui donnera la conférence de la séance d'octobre.

M. Léon-Mercier Gouin, avocat de Montréal, s'est enregistré pour la séance de décembre; M. G.-C. Piché pour celle de janvier; M. J.-S. Lesage apparaîtra en février et M. J. Antoni Lesage en mars; M. Ed. LeMoine parlera à la séance d'avril; M. Geo. Maheux en mai et M. Avila Bédard à la séance du mois de juin.

—o—

La première grande assemblée annuelle de la Société des Arts, Sciences et Lettres sera tenue le 30 du mois courant. Cette séance marquera le premier anniversaire de la fondation de notre société. Il y aura, en effet, un an, le premier décembre prochain, que se

réunissait pour la première fois le conseil de direction de la Société des Arts, Sciences et Lettres.

A cette occasion nous publierons, dans le numéro du *Terroir* de décembre, une liste complète de tous les membres de notre société.

—o—

Au cours de la séance du Conseil d'administration de la Société des Arts, Sciences et Lettres du 3 du mois courant, la résolution suivante a été adoptée :

“*Proposé* par M. G. C. Piché, *secondé* par M. Avila Bédard, *résolu* que de sincères condoléances soient présentées, au nom de la Société des Arts, Sciences et Lettres, à M. Amédée Buteau à l'occasion de la mort de son épouse.”

Feu Madame Buteau, l'une des trop nombreuses victimes de l'épidémie qui a causé tant de deuils cruels à Québec pendant le mois d'octobre, a été l'une des charmantes participantes du programme de la dernière séance publique de la Société des Arts, Sciences et Lettres.

Madame Buteau avait fort joliment rendu les “Pensées d'Automne” de Massenet et, en rappel, le charmant “Et moi” de Xavières.

Sa mort, cruelle, a éteint cette jolie voix que nous aurions voulu entendre encore souvent.

M. Buteau voudra bien accepter l'expression des sincères condoléances du “Terroir”.

—o—

Le *Journal Municipal Canadien*, dans son numéro d'octobre publie un article de M. G.-E. Marquis, chef du Bureau provincial des Statistiques et membre de notre société, intitulé: “Si j'étais maire”. Sous forme d'une fantaisie, M. Marquis élabore dans cet article le vaste programme que devrait remplir le maire de chacune de nos 1206 municipalités pour le développement de ces dernières et le bonheur des contribuables. Le programme de M. Marquis

comprend l'organisation de tous les services: l'amélioration de la voirie, la protection contre les incendies, le service sanitaire, etc.

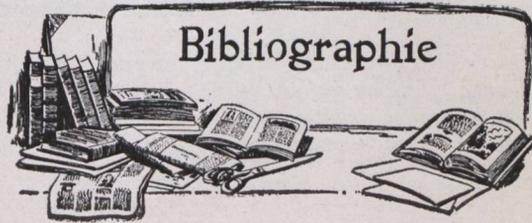
Puis comme on serait tenté de supposer que l'administration de M. Marquis pourrait finir par coûter chère aux contribuables des "petits royaumes" qui sont nos municipalités, M. Marquis répond en quelques mots aux objections que soulève son programme que nous voudrions voir, en réalité, remplir par tous nos maires de la province. Dans dix ans, on ne reconnaîtrait plus notre pays.

—o—

Nous aimons à signaler à nos lecteurs un joli article publié par M. Léon Mercier-Gouin, avocat de Montréal, fils de Sir Lomer Gouin, membre de la Société des Arts, Sciences et Lettres, dans le *Petit Canadien*, fascicule d'octobre. C'est intitulé: Une "veillée" à Peribonca-sur-Peribonca." L'auteur raconte, avec verve et grâce, un délicieux épisode d'un voyage qu'il a fait à Peribonca au cours de l'été dernier. Il a connu là plusieurs des personnages qui ont servi de types à Louis Hémon, dans son roman "Maria Chapdelaine" que nos lecteurs connaissent soit par la lecture qu'ils en ont faite, soit par la conférence donnée sur ce sujet par M. D. Potvin, secrétaire de notre société, qui a pu trouvé la clef de ce délicieux récit de Louis Hémon.

C'est avec trois de ces intéressants personnages que M. Léon-Mercier-Gouin a passé cette veillée à Peribonca-sur-Peribonca. Il y a avait là, outre l'auteur de l'article que nous signalons, sa femme et l'abbé Souris, aumônier de la mission française à Washington, Samuel Bédard (Samuel Chapdelaine) Madame Bédard (Laura) et Melle Eva Bouchard (Maria Chapdelaine). M. Gouin met dans la bouche de M. et Madame Bédard de très délicieuses anecdotes sur Louis Hémon. C'est joliment raconté.

—o—



“THE CLASH”

(Le conflit)

La clientèle du *Terroir* étant de celle qui s'intéresse à toute manifestation se rattachant, de près ou de loin, à la nationalité canadienne-française et, de plus, comme la plupart de ses lecteurs, nous en avons la conviction intime, peuvent apprécier une étude, même écrite dans la langue de Shakespeare, nous croyons faire une bonne action en leur signalant le récent ouvrage de William-Henry Moore, sur le conflit des nationalités au Canada.

L'œuvre de Moore, un journaliste à l'esprit cultivé et à la plume hardie, sort du commun pour deux raisons principales. La première, parce qu'elle constitue une revue élaborée et une analyse honnête des relations entre les deux principales nationalités qui se coudoient au Canada. La deuxième, parce qu'elle expose franchement les causes de ce conflit, pour en arriver à la conclusion qu'il est plutôt futile, et, par contre, anti-patriotique. Moore s'est imposé un travail géant pour recueillir les mille et une pièces qui servent à échafauder son argumentation et, avec une rare logique, il en conclut que l'harmonie pourrait exister dans la *diversité des nationalités*, si, qu'on le remarque bien, dans Ontario et au Manitoba, la majorité avait la même largeur de vue, le même *British fair play* que dans la province de Québec.

L'auteur ne fait pas appel au sentiment, mais à la froide raison. Ce n'est pas un orateur de *husting*, mais un plaideur érudit qui ajoute pièce sur pièce pour étayer sa thèse. L'histoire des peuples anciens est mise à contribution pour établir la faillite d'une politique coercitive vis-à-vis les minorités.

Editeurs: J.-M. Dent & fils, Limité, Toronto, Ont.

En vente chez J.-P. Garneau, 47, rue Buade, Québec, \$2.50 le volume, plus 15 sous pour le port. Volume relié toile et imprimé sur papier fort de plus de 335 pages.

Les seize chapitres du volume captivent du premier au dernier, et nous regrettons sincèrement que le format du *Terroir* ne nous permette pas d'en entreprendre l'analyse.

Qu'il nous suffise de dire que l'œuvre de Moore, un Irlandais protestant d'Ontario, est le plus fort réquisitoire qui soit paru, à notre connaissance, en faveur de la conservation du groupe ethnique que constituent les Canadiens français, avec tous les attributs qui leur sont communs: religion, langue, traditions, coutumes, etc.

Sans amertume pour nos adversaires, mais avec une logique implacable, il démontre l'injustice de certains groupes à notre égard, et combien peu leur conduite est conforme aux principes de liberté que la Grande-Bretagne désire voir fleurir chez tous les peuples que la fortune de la guerre a classés sous le sceptre de son empire?

Après avoir fermé la dernière page de ce livre, on s'estime plus fier que jamais d'être Canadien français, et ce qui vaut plus encore, on se sent animé d'un nouveau courage pour contribuer sa quote-part, si faible soit-elle, au triomphe des idées et des principes qui sont notre apanage particulier, et ce, sans dol comme sans forfaiture.

G. E. M.

—o—

Billets du Soir, Albert Lozeau, (Troisième série) Imprimerie du *Devoir*. Notre délicieux poète canadien, Albert Lozeau, vient d'enrichir notre littérature d'un autre charmant volume; c'est une petite anthologie de chroniques toutes fraîches, pleines de fantaisie, remplies d'observations si variées et si compréhensives que la lecture en devient d'un passionnant intérêt. On déguste cela par petites tranches, après les durs tracas du jour, et cela repose..... A moins qu'on ne se laisse emporter par l'intérêt et qu'on ne se rende jusqu'au bout, tout d'une traite. Mais alors, il faut recommencer.

Ces petits plats que nous sert Lozeau sont variés à souhait—par des plats de guerre assurément. Certains de ces billets sont d'une mélancolie émouvante; d'autres sont dosés d'une discrète philosophie pratique et consolatrice; enfin quelques-uns sont pleins de malice et de sincérité tout ensemble.

Il ne faut pas chercher dans les billets du soir de Lozeau—comme du reste, dans cette sorte de littérature mi-sérieuse, mi-badine que sont tous les billets du soir, une psychologie ardue et de l'observation transcendante. Le billet alors n'aurait plus sa raison d'être: il ne serait plus rempli de cet agrément qui doit le rendre franchement agréable.

Ajoutons qu'il y a dans le nouveau recueil de Lozeau des vers et des vers charmants, des vers de poète, comme en fait toujours l'auteur de *L'Âme Solitaire*; et cela, franchement, ne gâte rien.

D. P.

PROVINCE DE QUEBEC (Canada)

TERRES à VENDRE

Brillant avenir pour les colons et les industriels

Il y a plus de SIX MILLIONS d'acres de terres—arpen-
tées et divisées en lots de fermes—à vendre dans la provin-
ce de Québec.

Le prix de ces terres est de soixante sous l'acre.

Les colons qui désirent se créer un établissement peuvent
acheter un lot de cent acres dans l'une des régions suivantes :

Région du Lac Saint-Jean et du Saguenay ;—Région de
l'Outaouais et du Témiscamingue ;—la Vallée de Métapédia ;
—la Gaspésie ;—l'Abitibi.

Quelques-unes de ces régions offrent des avantages excep-
tionnels.

CONCESSIONS FORESTIERES

Les concessions forestières—ou les permis de couper du
bois sur les terres de la Couronne—se vendent à l'enchère pu-
blique.

Avis de ces ventes est donné dans les journaux du pays.

Ces concessions forestières comprennent, selon les régions,
toute espèce de bois : pin, épinette blanche, épinette noire,
cèdre, érable, merisier, hêtre, sapin, tremble, etc.

Elles sont sujettes à une rente foncière de cinq piastres par
mille, payable avant le premier septembre de chaque année.

POUVOIRS HYDRAULIQUES

Pour faciliter le développement industriel dans la provin-
ce, le département des Terres et Forêts loue les cascades ou
chûtes formées par les rivières ou les lacs.

Le prix de ces concessions varie suivant l'importance et la
puissance de ces pouvoirs hydrauliques.

Pour renseignements plus précis s'adresser au

DEPARTEMENT des TERRES et FORETS

QUEBEC, CANADA

Sommaire :

BONNE ANNEE !	Page 1
ACTIONS DE GRACES (Poésie) A. Cinq-Mars.....	2
LES EXPOSITIONS (Conférence) Georges Morisset.....	4
SUR UN SONNET (Conte de Noël) Jean Sainte-Foy.....	17
AU PAYS DES GOURGANES, Léon-Mercier Gouin.....	23
LES PETITES ERREURS d'une grande commission, D. Potvin	27
DERNIER HOMMAGE, G.-E. Marquis.....	35
LES BAUX, A. Bédard.....	41
LES ELHOS DE LA SOCIÉTÉ.....	43
BIBLIOGRAPHIE.....	46
<i>Gravure</i>	
LA VEILLE DES FÊTES.....	8

Abonnement : Un an, \$1.00. Six mois, \$0.50. Etranger, \$1.50
Taux d'annonces sur demande

Adresse : D. Potvin, Secrétaire de la rédaction, 14, Crémazie, Québec

La Société des Arts, Sciences et Lettres

(Extraits de la constitution)

- 1.—La Société des Arts, Sciences et Lettres a pour objet de grouper les Canadiens-français désireux de cultiver ou d'encourager les arts, les sciences et les lettres.
11. —Les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres sont classés en trois catégories : 1^o Associé, 2^o Actif, 3^o Honoraire.
 - 1^o Le membre **Associé** est celui qui, en raison de ses aptitudes ou de ses goûts, peut aider la Société à atteindre son but ;
 - 2^o Le membre **Actif** est un membre Associé qui a produit un travail littéraire, scientifique ou artistique jugé satisfaisant par le comité d'études ;
 - 3^o Le membre **Honoraire** est celui qui a rendu ou peut rendre à la Société des services appréciables.
- III.—La contribution annuelle est de \$10.00 payable en deux versements, le premier novembre et le premier mai.